

Édito

Yverdon-les-Bains franchit une étape majeure avec son nouveau Plan directeur communal (PDCom). Ce document stratégique définit les grandes orientations du développement urbain pour les 15 à 25 prochaines années et constitue un cadre de référence pour les projets futurs.

À travers sept axes thématiques, ce PDCom trace une vision ambitieuse et cohérente du développement de la ville. Il prévoit notamment la création de nouveaux quartiers, en particulier dans le secteur Gare-Lac, ainsi que dans d’autres secteurs propices à l’accueil de logements, d’activités et d’infrastructures.

Consciente des défis climatiques et environnementaux, la Ville fait des espaces publics et des espaces libres le socle de son développement. En renforçant la présence de ces espaces dans tous les quartiers, elle lutte contre les îlots de chaleur, favorise la cohésion sociale et garantit un accès équitable à la nature, à la culture et aux loisirs. La valorisation du patrimoine bâti et la conception de quartiers multifonctionnels permettent ainsi de répondre aux besoins diversifiés de la population. Par ailleurs, la Municipalité s’engage activement en faveur de la mobilité douce, des transports publics et des énergies renouvelables, affirmant ainsi sa volonté de bâtir une ville durable et inclusive.

Ce PDCom s’inscrit dans la continuité des démarches engagées par la Ville, qui œuvre depuis plusieurs années à façonner un cadre de vie toujours plus agréable. Stratégie de végétalisation, Plan directeur des mobilités douces, Plan directeur des espaces publics, autant d’actions déjà en cours pour faire d’Yverdon-les-Bains une ville où il fait bon vivre, se déplacer et se retrouver.

La révision du Plan d’affectation communal (PACom) viendra aussi concrétiser ces ambitions en adaptant les règles de construction aux défis d’aujourd’hui et de demain.

Et ce n’est qu’un avant-goût des 27 objectifs et 71 mesures de ce PDCom. Un cap clair pour faire d’Yverdon-les-Bains une ville dynamique et durable.

La Municipalité

CALENDRIER DES ÉTAPES DE VALIDATION

- Consultation des services communaux du 6 octobre au 3 novembre 2023
- Validation par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2024
- Soumis à examen préalable du 14 mars au 7 octobre 2024
- Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2025
- Consultation publique du 8 mai au 9 juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO – MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ	3
CHAPITRE I - INTRODUCTION	7
Contexte	8
Vision directrice: promouvoir la qualité des espaces libres comme fil rouge du développement urbain	9
CHAPITRE II – PROJET DE TERRITOIRE	12
STRUCTURE EN SEPT AXES	14
AXE 1 – STRUCTURE URBAINE	16
Structurer la ville en trois arcs traversés par un réseau d’espaces ouverts de qualité et marqué par un centre fort et des pôles multifonctionnels	
AXE 2 – ESPACES LIBRES	26
Mettre en place une trame d’espaces ouverts de qualité, de la plaine au lac	
AXE 3 – NATURE, PAYSAGE & CLIMAT	38
Consolider la trame et la perméabilité écologiques, adapter la ville aux changements climatiques	
AXE 4 – QUARTIERS	50
Renforcer l’identité des quartiers yverdonnois et bâtir de nouveaux quartiers durables	
AXE 5 – FONCTIONS	62
Organiser les fonctions urbaines: le bon programme au bon endroit	
AXE 6 – MOBILITÉ	74
Promouvoir une mobilité durable pour toutes et tous, respectueuse de l’environnement	
AXE 7 – ÉNERGIE	88
Promouvoir une politique énergétique rationnelle et proactive	
CHAPITRE III - MISE EN ŒUVRE	100
Plan d’actions à l’horizon 2040	102
CHAPITRE IV – RÉFÉRENCES ET SIGNATURES	104
Liste des planifications supérieures et documents de référence	106
Approbation	109



CHAPITRE

01



INTRODUCTION

CONTEXTE

En vigueur depuis 1997, le Plan directeur communal (PDCom) d'Yverdon-les-Bains doit être révisé afin de répondre aux enjeux actuels du territoire, d'intégrer les évolutions des bases légales et de s'aligner sur les planifications supérieures plus récentes.

Le PDCom définit la stratégie d'aménagement de la commune pour les 15 à 25 prochaines années. Non opposable aux tiers, il est contraignant pour les autorités cantonales et communales, les engageant dans une vision concertée du développement urbain.

Plusieurs planifications sectorielles communales structurent déjà la mise en œuvre du projet de territoire. Ce PDCom vient les confirmer et les consolider, offrant une approche globale et cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains à l'horizon 2040.

Articulé autour de sept axes thématiques, il prend en compte les orientations cantonales et régionales, mais aussi les stratégies locales ayant une incidence sur l'urbanisme, la mobilité, l'environnement et le climat. Il vise à valoriser les atouts d'Yverdon-les-Bains pour proposer un projet de territoire ambitieux, en phase avec les principes du développement durable.

Ce PDCom remplace celui approuvé le 28 mai 1997. Il est accompagné d'un rapport explicatif selon l'article 11 RLAT, qui peut être consulté pour mieux appréhender le diagnostic et les enjeux qui ont guidé l'élaboration du projet de territoire.

VISION DIRECTRICE

Promouvoir la qualité des espaces libres comme fil rouge du développement urbain

UNE VILLE-CENTRE AUX MULTIPLES ATOUTS

Yverdon-les-Bains, avec environ 30'000 habitants, est une ville à taille humaine, dynamique et animée. Elle bénéficie de nombreux atouts:

- Un cadre paysager exceptionnel entre lac et plaine de l'Orbe, structuré par cinq canaux reliant la ville du nord au sud, des réserves naturelles d'importance nationale et des vues dégagées sur le Jura.
- Une accessibilité remarquable grâce à d'excellentes connexions ferroviaires et routières.
- Une configuration propice à la mobilité douce, avec une topographie plane et des distances courtes entre le centre-ville et les quartiers, situés dans un rayon de moins de 2 km à vol d'oiseau de la place Pestalozzi.
- Un centre-ville au riche patrimoine historique et un tissu économique diversifié, porté par des pôles de formation, de santé et d'innovation, renforçant son rayonnement régional.

UN DÉVELOPPEMENT GUIDÉ PAR LA QUALITÉ DES ESPACES LIBRES

La croissance de la cité thermale va se poursuivre, notamment avec le développement du secteur Gare-Lac et du Parc scientifique et technologique (PST), mais aussi par une densification adaptée des quartiers existants en fonction de leurs spécificités. Face aux défis climatiques et à la nécessité de construire la ville sur la ville pour préserver les espaces naturels et les terres agricoles, Yverdon-les-Bains adopte une approche renouvelée de l'aménagement urbain: penser les espaces libres avant le bâti.

Rues, places, placettes, canaux, parcs et jardins forment l'ossature du développement urbain. Bien conçus, ces espaces sont essentiels pour:

- structurer la ville et accompagner sa densification en créant un cadre de vie attractif et inclusif;
- lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la biodiversité;
- offrir des lieux propices à la cohésion sociale, à la nature, à la culture et aux activités physiques.

Il est primordial de leur accorder l'importance qu'ils méritent et de fixer des orientations fortes pour leur évolution future.

UN TOURNANT DÉCISIF POUR UN AVENIR DURABLE

L'horizon de 15 à 25 ans du PDCom marque une période charnière pour engager une transformation en profondeur : réduire l'empreinte carbone, favoriser le transfert modal vers la mobilité douce et les transports publics, et affirmer Yverdon-les-Bains comme un pôle régional attractif.

Dans une ville dense et durable, des espaces publics vivants, accueillants et bien pensés sont une condition essentielle à la qualité du cadre de vie. En revalorisant ses espaces libres et en garantissant des conditions de mobilité adaptées, Yverdon-les-Bains crée les bases d'un développement équilibré, capable d'accueillir de nouveaux habitants et emplois tout en renforçant son attractivité.

Ce que la Ville d'Yverdon-les-Bains souhaite pour son développement futur:

- Des espaces libres nombreux, généreux, variés, connectés entre eux, donnant la priorité aux piétonnes et piétons, et favorisant la cohésion sociale et l'accès à la nature, à la culture, aux activités physiques.
- Plus de nature en ville en connectant les quartiers entre eux par des promenades vertes, des parcs et des îlots de fraîcheur et de biodiversité, et en adaptant la ville aux changements climatiques.
- Une ville mieux reliée au lac et à ses canaux en développant des liaisons piétonnes entre la ville et des espaces publics de qualité, liés à l'eau.
- Un patrimoine bâti mis en valeur, des quartiers aux identités affirmées accueillant une densification ciblée et de nouveaux quartiers multifonctionnels, socialement mixtes favorisant la mobilité active, les transports publics et la prise en compte des enjeux climatiques.
- Devenir un centre régional encore plus dynamique et diversifié pour l'innovation technologique, la formation de la jeunesse, la culture, l'activité physique et les activités économiques.
- Favoriser la mobilité active et les transports publics tout en maintenant une accessibilité pour toutes et tous, en cohérence avec les espaces publics.
- Plus d'énergies locales et renouvelables, ancrées dans tous les quartiers, en tenant compte de leurs spécificités.



CHAPITRE

02

PROJET DE TERRITOIRE

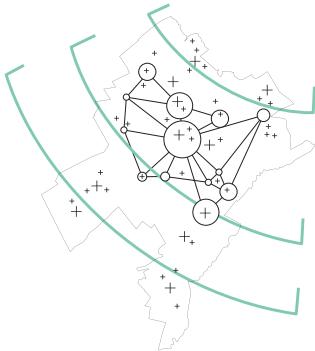


STRUCTURE EN SEPT AXES

De la vision précitée découle le projet de territoire.
Celui-ci se décline ainsi:

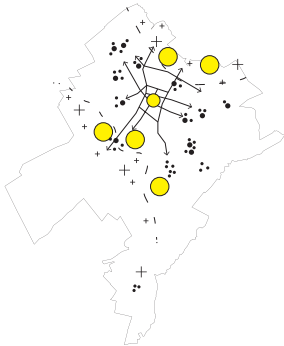
AXE 1 STRUCTURE URBAINE

Structurer la ville en trois arcs traversés par un réseau d'espaces ouverts de qualité, et marqué par un centre fort et des pôles multifonctionnels



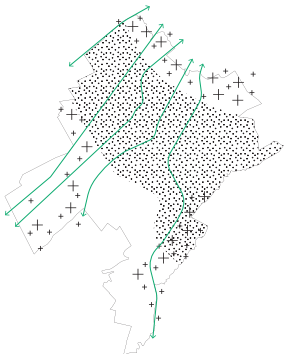
AXE 2 ESPACES LIBRES

Mettre en place une trame d'espaces ouverts de qualité, de la plaine au lac



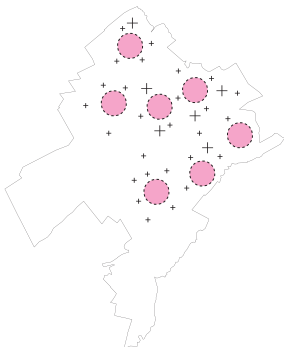
AXE 3 NATURE, PAYSAGE & CLIMAT

Consolider la trame et la perméabilité écologiques, adapter la ville aux changements climatiques



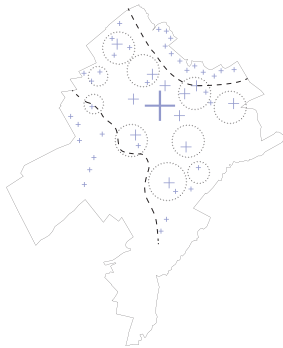
AXE 4 QUARTIERS

Renforcer l'identité des quartiers yverdonnois et bâtir de nouveaux quartiers durables



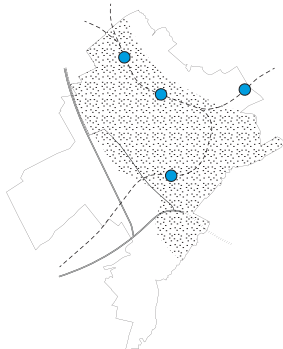
AXE 5 FONCTIONS

Organiser les fonctions urbaines: le bon programme au bon endroit



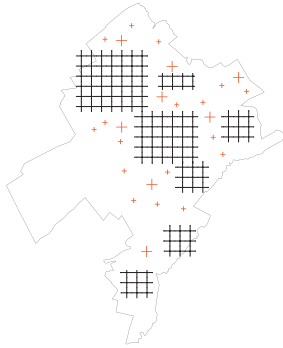
AXE 6 MOBILITÉ

Promouvoir une mobilité durable pour toutes et tous, respectueuse de l'environnement



AXE 7 ÉNERGIE

Promouvoir une politique énergétique rationnelle et proactive



Ces sept axes sont ensuite déclinés en 27 objectifs et 71 mesures.
Chaque axe présenté ci-après se structure ainsi:

- État des lieux
 - Vision
- Ces éléments sont présentés à titre explicatif et ne lient pas les autorités entre elles (non adoptés par le Conseil communal ni approuvés par le Conseil d'Etat).
- Objectifs et mesures numérotées
 - Carte (concept directeur)
- Ces éléments lient les autorités entre elles.



AXE 1 STRUCTURE URBAINE

Structurer la ville en trois arcs
traversés par un réseau
d'espaces ouverts de qualité
et marqué par un centre fort
et des pôles multifonctionnels

État des lieux

Yverdon-les-Bains se situe dans un cadre exceptionnel, entre la plaine de l'Orbe et le lac de Neuchâtel, deux entités paysagères remarquables, reliées par cinq canaux qui structurent la ville et l'irriguent en espaces publics et couloirs de biodiversité. En toile de fond, le grand paysage est marqué par la présence du Jura qui se développe sur le front ouest, tandis qu'à l'est, au-delà du coteau, le Montélaz surplombant la ville, ainsi que la campagne environnante se font plus discrets.

La ville se compose de trois grandes entités spatiales, trois arcs, dont les vocations spécifiques sont bien établies:

- l'Arc-Lac, espace lacustre, caractérisé par des espaces publics généreux dédiés essentiellement à la préservation de la nature, aux loisirs et à l'activité physique;
- l'Arc-Centre, espace urbain qui regroupe les différents quartiers de la ville, de part et d'autre du centre historique;
- l'Arc-Plaine, espace agricole et maraîcher, marqué par la rencontre entre l'urbain et le rural, la présence du parc scientifique et technique ainsi que le développement d'axes de transports routiers et ferroviaires.

La cité est parcourue d'un réseau d'espaces ouverts généreux et structurants, qu'il s'agisse du réseau de mobilité, des places emblématiques, telles que la place Pestalozzi ou la place du 7 Février, de grands parcs, comme le parc des Rives, le Castrum ou le parc d'Entremont et le parc de la Maladaire, de canaux et cours d'eau ou encore d'espaces publics plus petits rattachés à la vie de quartier. Ces espaces se parcourent facilement à pied et à vélo, mais certains sont encore fortement impactés par le développement du trafic automobile, tels que la place d'Armes ou la rue de la Plaine, et recèlent un fort potentiel de réaménagement et de mise en valeur.

Yverdon-les-Bains est un lieu de passage privilégié pour relier le sud et le nord de la Suisse, l'Arc jurassien et la vallée du Rhône. Les voies de chemin de fer, ainsi que le réseau routier principal et, en particulier, l'autoroute de contournement, marquent le territoire par leur effet de coupure physique.

La ville s'organise à partir d'un centre-ville historique et commerçant fort. Son caractère patrimonial, ses espaces publics généreux, sa mixité fonctionnelle et sociale, ainsi que la piétonisation de ses trois rues sont autant d'atouts offrant une expérience attractive à échelle humaine. L'essor du commerce en ligne pose néanmoins un défi de taille pour le centre-ville, qui doit se réinventer pour rester vivant et attractif, à travers plusieurs dimensions (commerciales, mais aussi culturelles, événementielles, etc.). Autour du cœur historique, les espaces publics à destination des piétonnes et piétons possèdent un bon potentiel de développement.

Autour du centre-ville, les quartiers de la ville détiennent chacun leur spécificité et identité propre, selon leur développement plutôt en lien avec l'avènement de l'industrie, la popularisation de la voiture individuelle ou le fort besoin de création de logements collectifs et abordables, mais également selon leur proximité avec les entités naturelles et paysagères environnantes: lac, plaine, cours d'eau, topographie et allées d'arbres remarquables. Tous participent à l'identité d'une ville riche d'une grande diversité culturelle, sociale et générationnelle.

Plusieurs pôles d'activités multifonctionnels, de tailles variées et complémentaires (artisanat, industrie, technologie, commerces, culture, formation, sport, thermalisme), se sont développés au sein des quartiers d'habitation ou à proximité immédiate. Les interactions entre les pôles et les quartiers sont toutefois relativement faibles.



Vision

En tant que ville-centre, Yverdon-les-Bains joue un rôle clé dans l'accueil de nouveaux habitants et emplois, en cohérence avec les objectifs de croissance définis par les planifications supérieures. À ce jour, les projections à l'horizon 2040 estiment cette croissance à environ 7'000 habitants et 3'000 emplois supplémentaires.

Pour y répondre, la Ville s'appuiera sur une densification ciblée des quartiers et des pôles d'activités, ainsi que sur la construction de nouveaux quartiers mixtes. Ces derniers se trouveront principalement dans le secteur Gare-Lac, sur les sites industriels et artisanaux le long des voies de chemin de fer, mais aussi dans d'autres secteurs tels que Verdan ou les Anciennes Casernes. Le PST poursuivra également son développement. Les liens fonctionnels entre les pôles et les quartiers seront renforcés afin d'enrichir la vie locale tant pour les habitant-e-s que pour les employé-e-s.

Le développement de l'urbanisation est cadré au sud par l'autoroute et l'axe principal d'agglomération (APA), dont il s'agira de tirer profit pour construire la façade sud de la ville que l'on souhaite, en imaginant de nouvelles transitions paysagères et environnementales entre le tissu urbain et la plaine agricole. Quant au village de Gressy et au hameau de Sermuz, leur caractère agricole est préservé et leur croissance est limitée du fait de leur situation plus éloignée du centre.

Afin d'impulser des modes de vie adaptés aux changements climatiques, la Ville ambitionne de devenir un territoire compact et dense, privilégiant les courtes distances, des réseaux de mobilité efficaces pour piétonnes et piétons, cyclistes et transports publics, tout en préservant ses espaces dédiés à la nature, à la végétation et à l'agriculture. Corollaire d'une urbanisation dense et compacte, la qualité de l'aménagement des espaces ouverts est une priorité pour la Ville. Ces espaces, supports indispensables du vivre ensemble, forment le socle des développements à venir. Alors que les vocations des trois arcs sont confirmées et que le maintien des vues sur le grand paysage contribue à l'identité yverdonnoise, l'aménagement des espaces publics se poursuit en faveur des mobilités douces et de la réduction des îlots de chaleur. Il s'agit aussi de garantir leur accessibilité en créant des espaces de proximité, à moins de cinq minutes de chaque habitation.

Le renforcement du cœur de ville à priorité piétonne permettra de s'étendre progressivement dans toutes les directions: vers le lac, vers la plaine, le long de la rue de la Plaine, de la rue de Neuchâtel, et en suivant les différents canaux. Le réaménagement de la place d'Armes en parc paysager, tout en réadaptant le stationnement, marquera un tournant décisif dans cette reconquête des espaces publics par la piétonne et le piéton.

Le développement cadré du centre-ville, des quartiers et des pôles, soutenu par la requalification des espaces publics, participera fortement à l'attracti-

Une ville liée par ses canaux, ses paysages et ses quartiers: rencontres animées au cœur de la ville et le long de la Thièle.

vité et au rayonnement de la cité thermale.

 Afin d’accompagner les transformations à venir, la Ville compte maintenir le contact avec la population, comme elle le fait déjà, en communiquant régulièrement sur les projets en cours, en développant des processus participatifs innovants qui mettent en avant « l’expertise d’usage », et en poursuivant les actions de sensibilisation sur diverses thématiques, telles que l’énergie, le climat, ou encore la protection du patrimoine, tant naturel que bâti et archéologique. L’implication de l’ensemble de la population est essentielle pour contribuer à l’amélioration des projets proposés et favoriser leur compréhension.

OBJECTIF 1
 Confirmer les vocations principales du territoire communal

M1	Affirmer trois « arcs » structurants et complémentaires pour faire rayonner la ville à l’échelon régional et national : – l’Arc-Centre comme support principal de l’accueil des nouveaux habitants et emplois ; – l’Arc-Lac comme pôle de détente, de sport, de loisirs et de cohabitation avec les milieux naturels à préserver ; – l’Arc-Plaine comme espace de transition du bâti vers la plaine de l’Orbe et ses activités maraîchères et agricoles, accueillant des activités sportives et de loisirs, le PST et des zones agricoles.
M2	Favoriser le développement des pôles fonctionnels existants (activités, formation, thermalisme, santé, culture...) et renforcer leurs liens avec les quartiers.
M3	Favoriser la mise en valeur des canaux comme liens structurants entre la plaine de l’Orbe et le lac pour renforcer l’identité de Ville d’eau d’Yverdon-les-Bains.

OBJECTIF 2
 Favoriser un urbanisme des courtes distances et adapté au changement climatique

M4	Développer la mixité fonctionnelle, des espaces publics de qualité, la mobilité active, la part de canopée et de surfaces végétalisées dans tous les quartiers.
----	---

OBJECTIF 3

Favoriser l'implication de la population dans les projets urbains et la vie de la cité

M5

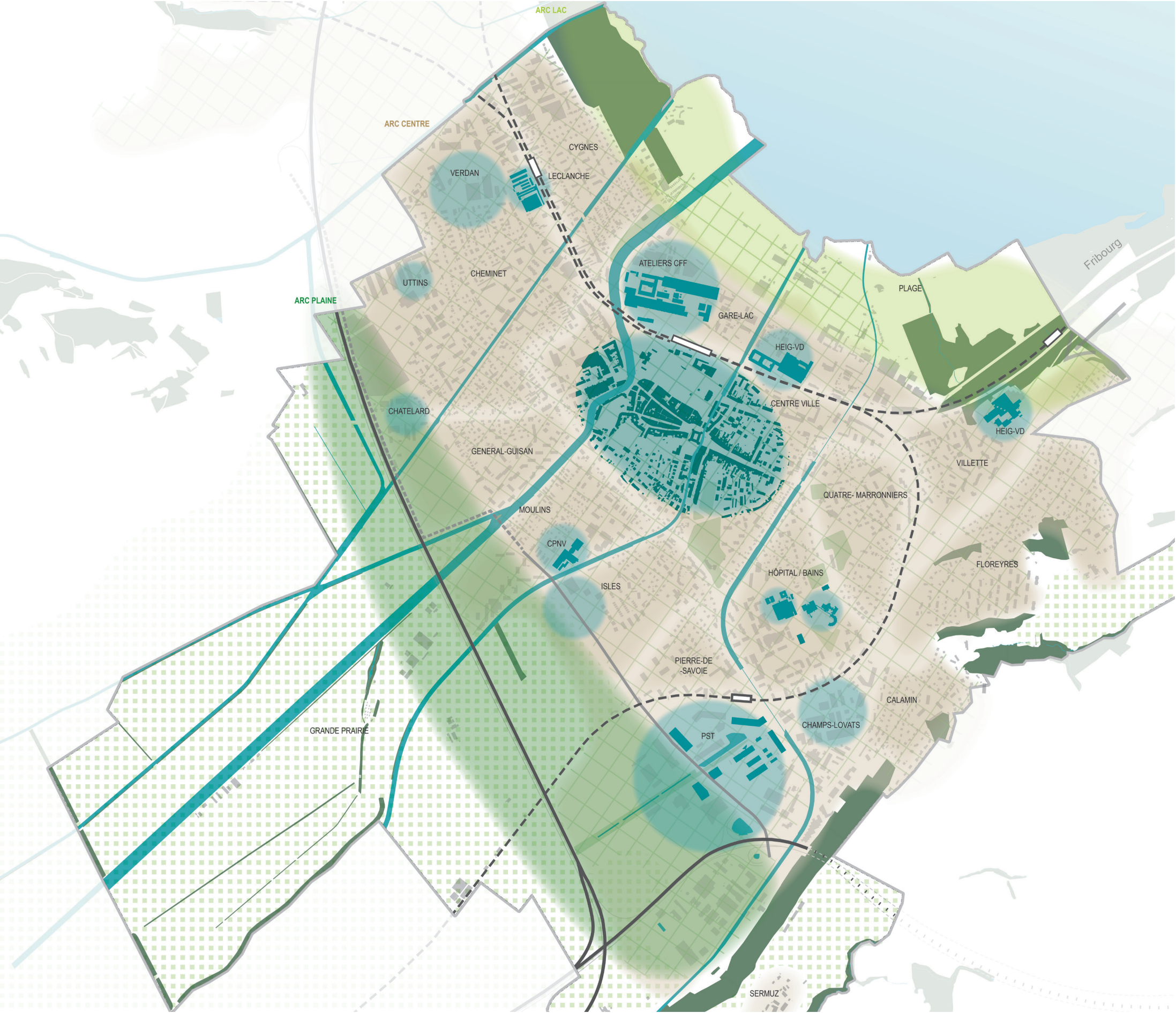
Coordonner les actions de communication et les démarches participatives communales afin de garantir la participation citoyenne, en particulier lors de projets urbains de grande envergure:

- sensibiliser la population aux enjeux de la biodiversité en ville, de l'énergie, du changement climatique, de la durabilité, de la santé communautaire, du bien-vivre, de l'inclusion et de la cohésion sociale.

AXE 1

STRUCTURE URBAINE

CONCEPT DIRECTEUR



LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.

LÉGENDE

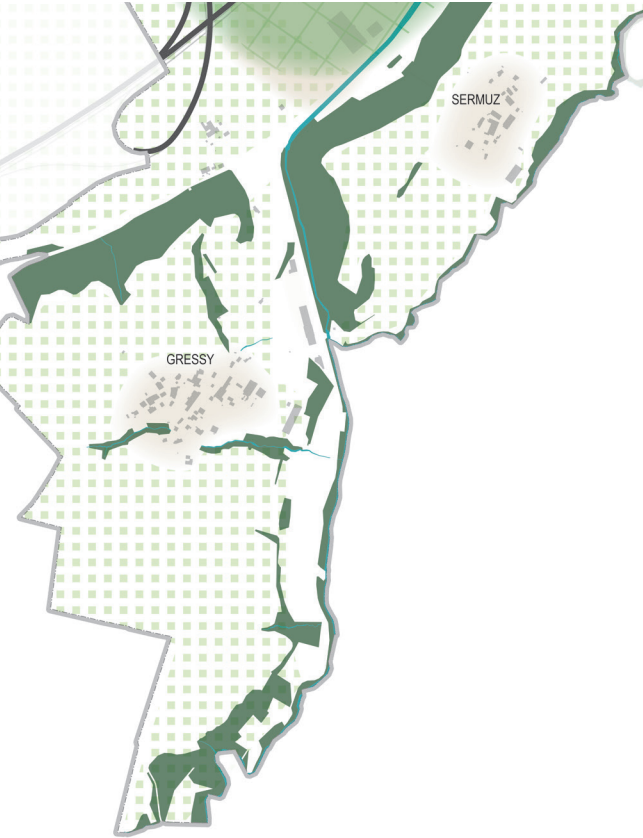
CONFIRMER LES VOCATIONS PRINCIPALES ET FAVORISER UN URBANISME DES COURTES DISTANCES ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Arc-Lac: vocation de détente, loisirs, nature
- Arc-Centre: renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers, garantir des espaces publics de qualité à 5 minutes à pied, favoriser l'implication de la population dans les projets urbains et la vie de la cité
- Arc-Plaine: vocation de transition des quartiers vers la plaine agricole et maraîchère de l'Orbe, activités sportives et de loisirs, agriculture, artisanat, industrie, nouveaux quartiers sous réserve d'emprise possible sur les SDA
- Centre-ville
- Pôles multifonctionnels à développer, interactions avec le centre et les quartiers à renforcer
- Canaux à mettre en valeur comme éléments identitaires forts
- Maillage vert à renforcer

AUTRES

- Voies de chemin de fer
- Autoroute
- Axe principal d'agglomération / projeté
- Terres agricoles et maraîchères
- Forêt

GRESSY-SERMUZ





AXE 2 ESPACES LIBRES

Mettre en place une trame
d'espaces ouverts de qualité,
de la plaine au lac

État des lieux

Le lac de Neuchâtel et ses réserves naturelles, les forêts, le Mont de Chamblon, le massif du Jura et la plaine de l'Orbe constituent un cadre paysager exceptionnel pour la ville d'Yverdon-les-Bains. La population bénéficie pleinement de ces atouts paysagers et naturels, qui sont accessibles facilement et rapidement, à pied ou à vélo.

Le tissu urbain se compose d'une mosaïque de quartiers et de villages aux ambiances variées, où les espaces libres jouent un rôle essentiel et contribuent à un cadre de vie de qualité à toutes les échelles. Ceux-ci se composent principalement:

Des éléments paysagers caractéristiques que sont les rives du lac, la plaine de l'Orbe, les allées d'arbres remarquables et les cinq canaux qui traversent la ville et structurent l'espace urbain par leurs continuités physiques et les percées visuelles qui s'en dégagent. Leurs abords présentent un potentiel important au niveau paysager, social, climatique, écologique et pour la mobilité active. Yverdon-les-Bains s'est construite à travers la forte présence de l'eau, des bains, des thermes, qui ont forgé son identité.

Des espaces dits de destination, rayonnant à l'échelle régionale et au-delà: espaces publics majeurs à forte valeur emblématique que sont les grandes places et les rues commerçantes du centre-ville, les grands axes urbains reliant ces dernières aux quartiers environnants, mais aussi les parcs urbains, le futur parc de la place d'Armes et les grands espaces verts proposant des activités sportives et de loisirs au bord du lac, dans la plaine agricole et à Y-Parc. Ces lieux de rencontre et de détente sont appréciés tant des Yverdonnois-e-s et des habitant-e-s de la région que des visiteuses, visiteurs et touristes. Le potentiel d'attractivité des espaces publics du centre-ville, hormis la zone piétonne, est toutefois sous-exploité, l'emprise du stationnement demeurant importante et péjorant les qualités tant visuelles que fonctionnelles de ces espaces. Au bord du lac, l'aménagement du parc des Rives, ainsi que d'autres équipements (skatepark, etc.) sur l'ancien site d'Expo.02 ont revalorisé la relation de la ville à ses rives; 20 ans après, leur renouvellement doit se poursuivre pour en assurer la bonne accessibilité, maintenir un paysage et des infrastructures de qualité, et répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en préservant les espaces de biodiversité. Côté plaine, les grands espaces agricoles et maraîchers présentent un fort enjeu de transition paysagère, de biodiversité, de cohabitation avec les activités de loisirs et de sport qui s'y développent, ainsi que les voies de communication (autoroute, APA, voies CFF, voies de mobilité active le long des canaux).

Des espaces de proximité, dont la vocation est de répondre aux besoins spécifiques de la population locale à proximité de son lieu de vie; ce sont les parcs et espaces verts des quartiers, les places de jeux, les cours

d'écoles des seize sites scolaires et tous les espaces libres qui ponctuent les quartiers: places devant les commerces, terrasses, pieds d'immeubles etc. Ces espaces de proximité créent des respirations urbaines appréciées. Certains manquent d'équipements ou de végétalisation pour permettre une réelle appropriation par la population. De nombreux projets participatifs initiés par la Ville ont toutefois permis d'intervenir ces dernières années sur plusieurs de ces espaces de proximité. Les cours d'écoles et les places de jeux sont au cœur des préoccupations, notamment pour assurer des aménagements non genrés, intergénérationnels, sécuritaires et confortables.

Du maillage de desserte fine permettant de mettre tous ces espaces en réseau. La cité dispose d'une trame dense de chemins, d'itinéraires pédestres et cyclables, de rues et d'avenues. Le réseau sur domaine public présente un potentiel de requalification important, notamment en termes de traitement paysager, de visibilité des liaisons entre les différents espaces de proximité et de destination, mais aussi d'aménagements sécurisés et continus en faveur de la mobilité active.





Vision

L'ambition de contenir le développement d'Yverdon-les-Bains, pour en faire une ville dense et compacte, a pour corollaire d'apporter une attention soutenue à la quantité et à la qualité des espaces ouverts. En effet, ces derniers sont les lieux de la vie collective, de la rencontre, de la cohésion sociale et du débat démocratique. Ils offrent la possibilité de pratiquer des activités physiques au grand air, de se réunir autour d'événements culturels et ils accueillent la nature en ville. La Ville souhaite donner la priorité à la conception des espaces ouverts en considérant qu'ils sont l'ossature autour de laquelle organiser le tissu bâti, orienter les modes de vie et distribuer les fonctions urbaines. Afin de répondre aux objectifs du Plan Climat communal, les espaces publics, comprenant tant les lieux de séjour que les voies de circulation, devront être aménagés en faveur de la mobilité active, végétalisés et ombragés pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain en tirant partie de l'effet rafraîchissant des cours d'eau, et favoriser la cohésion sociale.

Cet effort soutenu de requalification doit permettre de répondre aux besoins dans les quartiers existants, mais aussi d'offrir, en amont du développement de nouveaux quartiers, un cadre urbain et paysager attractif, incitant aux déplacements à pied et à vélo, en particulier à Gare-Lac, mais aussi dans l'ensemble des nouveaux quartiers.

Pour promouvoir la qualité de ces espaces de vie et dessiner une ville verte, conviviale, attractive et accessible à toute la population, quatre vocations principales guideront les aménagistes : favoriser l'activité physique, l'accès à la culture, la présence de la nature et la cohésion sociale.

Ces objectifs seront valables pour les espaces publics de proximité, situés au sein des quartiers et à Gressy et Sermuz comme pour les espaces publics de destination où l'ensemble de la population et les visiteuses et visiteurs de la Ville peuvent se rendre. Ils seront adoptés dans les projets de nouveaux quartiers comme dans les réaménagements d'espaces au sein des quartiers existants.

La présence de l'eau en ville sous toutes ses formes (lac, canaux, fontaines, bains, piscines publiques, etc.) sera mise en valeur, non seulement du point de vue naturel et paysager, mais également en termes de mise en scène de l'identité de la cité thermale et des enjeux climatiques.

La Ville souhaite par ailleurs poursuivre le développement de projets d'envergure déjà en cours d'étude. Au centre-ville, le réaménagement de la place d'Armes en un grand parc paysager coordonné avec la mise en souterrain du stationnement, offrira un nouveau lieu central emblématique pour la cité. Les avenues reliant le centre-ville aux quartiers alentours, existants et futurs seront requalifiées. La zone à prédominance piétonne pourra ainsi s'étendre à partir d'un noyau central constitué de la ville ancienne reliée à la gare par la place d'Armes. À terme, elle permettra de relier la ville au lac vers le nord et à la plaine de l'Orbe vers le sud, tout en mettant en valeur les canaux.

Des espaces publics généreux, à 5 minutes à pied de chez soi : jeux et cabanes à oiseaux dans la cour d'école de la Villette.

Les grands espaces de détente de part et d'autre de l'espace urbanisé (Arc-Lac et Arc-Plaine) seront également mis en valeur. Concernant l'Arc-Lac, la vocation de sports, loisirs et culture sera renforcée, l'accès au lac sera amélioré, le secteur de la plage réaménagé, et son évolution fera l'objet d'un soin particulier tenant compte des enjeux paysagers et biologiques, des espaces de transition, et des synergies entre les activités sociales, sportives, culturelles et autres. L'identité de l'Arc-Plaine sera quant à elle renforcée, en tenant compte de l'évolution des espaces qui la composent. Il s'agira d'anticiper les développements urbains à venir (Aux Parties, Les Roseyres, Au Pré-du-Canal Ouest notamment) et de permettre l'imbrication des paysages et des activités de la plaine de l'Orbe avec l'urbanisation, tout le long du tracé des infrastructures marquantes que sont l'autoroute et l'APA.

La Ville souhaite mettre en réseau ces différents espaces publics en valorisant leur diversité et en les insérant dans une stratégie coordonnée à l'échelle communale. Celle-ci sera consolidée dans un Plan directeur des espaces publics qui assurera l'articulation des vocations précitées en fonction du contexte local spécifique, l'échelle d'intervention des projets et leur déploiement dans le temps. Son objectif principal sera de mettre en cohérence, à l'échelle communale, la programmation et l'aménagement de l'ensemble des espaces publics de la ville. Le réaménagement des espaces libres continuera à se faire de concert avec la population et les associations locales, avec l'ambition d'accroître l'attractivité d'Yverdon-les-Bains.

OBJECTIF 4

Valoriser les vocations spécifiques des espaces publics de destination

M6	Renforcer la priorité piétonne au centre-ville: - mettre en valeur les passages et placettes caractéristiques du bourg historique; - réaménager la place d'Armes et la rue des Remparts, afin d'en faire un espace végétalisé, à priorité piétonne, reliant le centre historique à la gare et mettant en valeur le théâtre Benno Besson et le collège de la place d'Armes; - réaménager la rue de la Plaine afin de l'inscrire dans la continuité de la vieille ville, de remettre en valeur ses façades historiques et de redonner au château une position centrale dans le centre historique; - permettre l'accueil d'événements d'importance communale et régionale au centre-ville, tout en assurant un bon équilibre des lieux d'accueil avec le bord du lac et les quartiers; - créer des aménagements mettant en valeur les fronts bâtis historiques.
M7	Renouveler les installations de sport, détente et loisirs du bord du lac: - développer les équipements du parc des Rives, du secteur plage et les installations sportives des bords du lac, en favorisant la mobilité active; - développer une programmation des espaces publics favorisant la cohésion sociale et l'accès à la nature et l'arborisation, à la culture et aux activités physiques; - permettre l'accueil d'événements d'importance communale et régionale au bord du lac, tout en assurant un bon équilibre des lieux d'accueil avec le centre-ville et les quartiers; - veiller à préserver l'équilibre entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité lacustre.
M8	Renforcer la relation de la ville au grand paysage de la plaine, du lac et du Jura en préservant des ouvertures paysagères: - assurer une transition de qualité entre le bâti et la zone agricole, en valorisant les cordons boisés, les haies étagées et les noues comme éléments d'intégration paysagère.
M9	Élaborer un schéma directeur de l'aménagement de l'Arc-Plaine afin d'assurer la cohérence urbanistique et l'unité paysagère du site, ainsi que le traitement de l'APA: organisation des usages, stratégie de transition ville-plaine

agricole, gestion des milieux humides, interactions avec les quartiers et soutien à la biodiversité.

OBJECTIF 5

Consolider un réseau d’espaces publics de proximité

- M10
- Garantir la présence d’espaces publics à 5 minutes de chez soi dans les quartiers et les villages:
- développer le réseau d’espaces publics de proximité commu-
naux: places de quartier, aires de jeux et de sport, préaux, aires
de rencontre, parcs et espaces verts, etc;

– requalifier les cours d’école et les ouvrir au public en dehors des
horaires scolaires;

– développer des promenades et des espaces récréatifs le long des
voies de chemin de fer (par exemple dans le secteur de Clendy)
et sur des axes routiers présentant une sur-largueur (par exemple
rue des Moulins, av. de Grandson, promenade Jean-Jacques
Rousseau, av. des Sports).

OBJECTIF 6

Valoriser la présence de l’eau dans l’espace public

- M11
- Rapprocher la ville de son lac en renforçant les continuités piétonnes entre le centre historique, la gare et le lac.
- M12
- Valoriser les cours d’eau dans l’espace urbain, en fonction du contexte, par exemple:
- aménager des cheminements piétons, pistes cyclables, prome-
nades;

– créer des espaces publics, plateformes d’art, lieux de contempla-
tion et d’observation valorisant le paysage et la biodiversité;

– tenir compte des projets de renaturation;

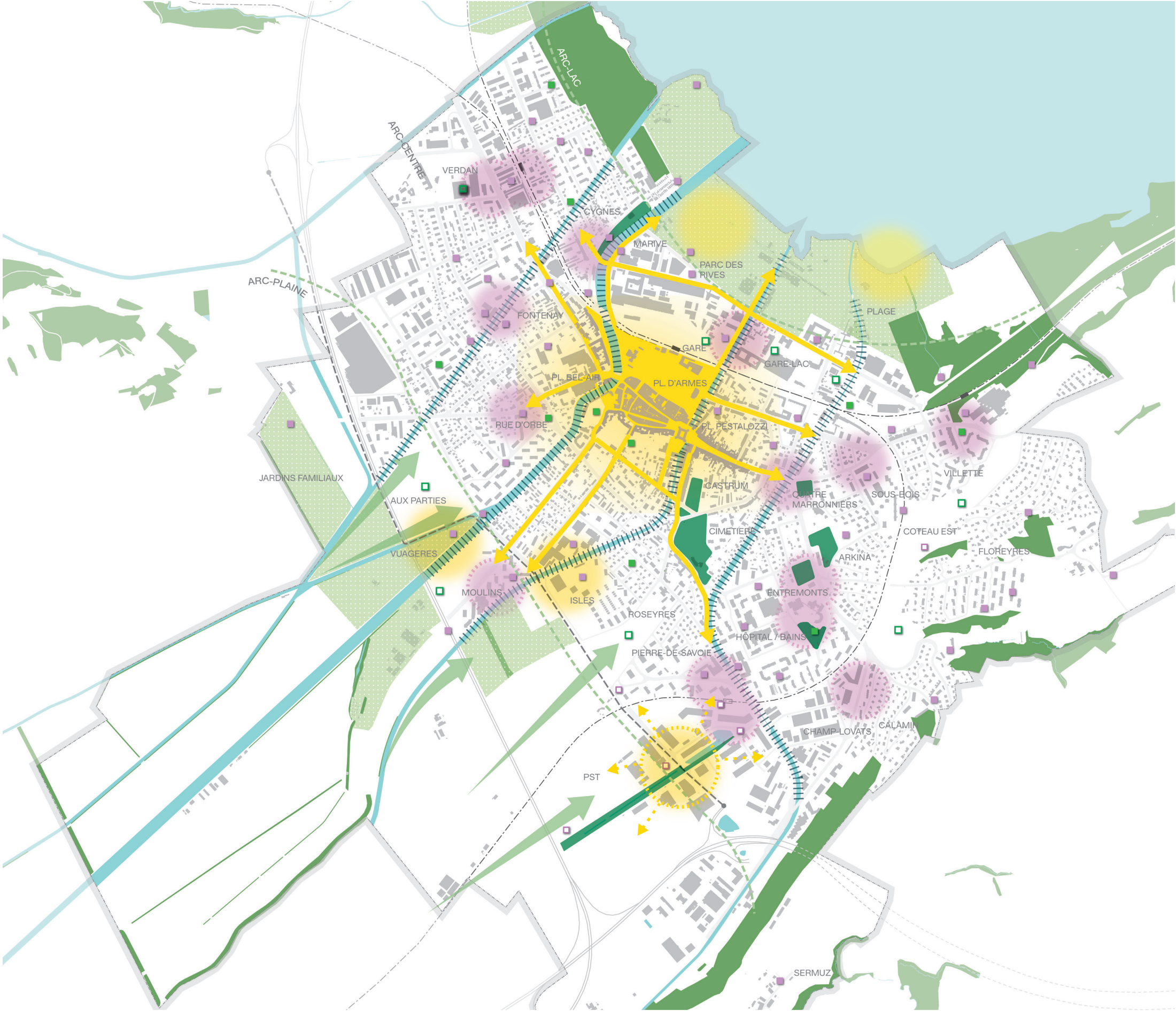
– concevoir des éclairages mettant en valeur les canaux dans la
ville, ainsi que les ponts et passerelles sur les cours d’eau, tout en
réduisant la consommation énergétique (scénographie urbaine)
et en limitant l’impact sur la faune (pollution lumineuse, etc.).

- M13
- Lors de nouveaux projets, inciter à améliorer les aménagements privés et l’implantation du bâti le long des cours d’eau et des canaux.

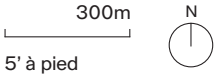
OBJECTIF 7

Programmer des espaces publics pour mettre
en valeur la nature, la culture, l’activité physique
et la cohésion sociale

- M14
- Élaborer un Plan directeur des espaces publics assurant la viabilité, la co-
hérence et la qualité de leur évolution à long terme, et tenant compte des
quatre éléments que sont la nature, la culture, l’activité physique et la cohé-
sion sociale dans la programmation.
- M15
- Aménager les espaces publics en fonction des besoins de toutes les catégo-
ries de la population, en particulier les enfants, jeunes, seniors et personnes
à mobilité réduite et en tenant compte des enjeux de genre.
- M16
- Viser à augmenter les îlots de fraîcheur dans l’espace urbain lors de projets
de réaménagement d’espaces libres.



LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.



LÉGENDE

VALORISER LES VOCATIONS SPECIFIQUES DES ESPACES PUBLICS DE DESTINATION

- Espaces publics du centre-ville et continuités piétonnes vers le lac et les quartiers à renforcer
- Espaces publics de destination existants / à créer
- Continuités entre le site du PST, le centre-ville et les quartiers voisins à améliorer
- Parcs publics principaux
- Espaces ouverts et transitions entre plaine et ville à maintenir
- Arc-Plaine et Arc-Lac comme espaces de destination

CONSOLIDER UN RESEAU D'ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE

- Polarités de quartier ou de village existantes / à renforcer
- Espaces de proximité à aménager / créer
- Parcs de quartier à aménager / créer

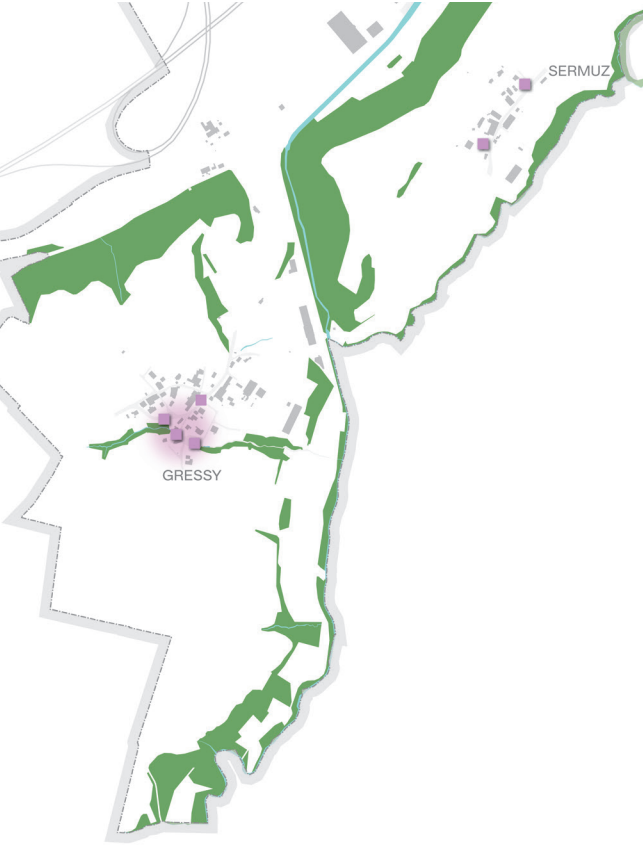
VALORISER LA PRESENCE DE L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC

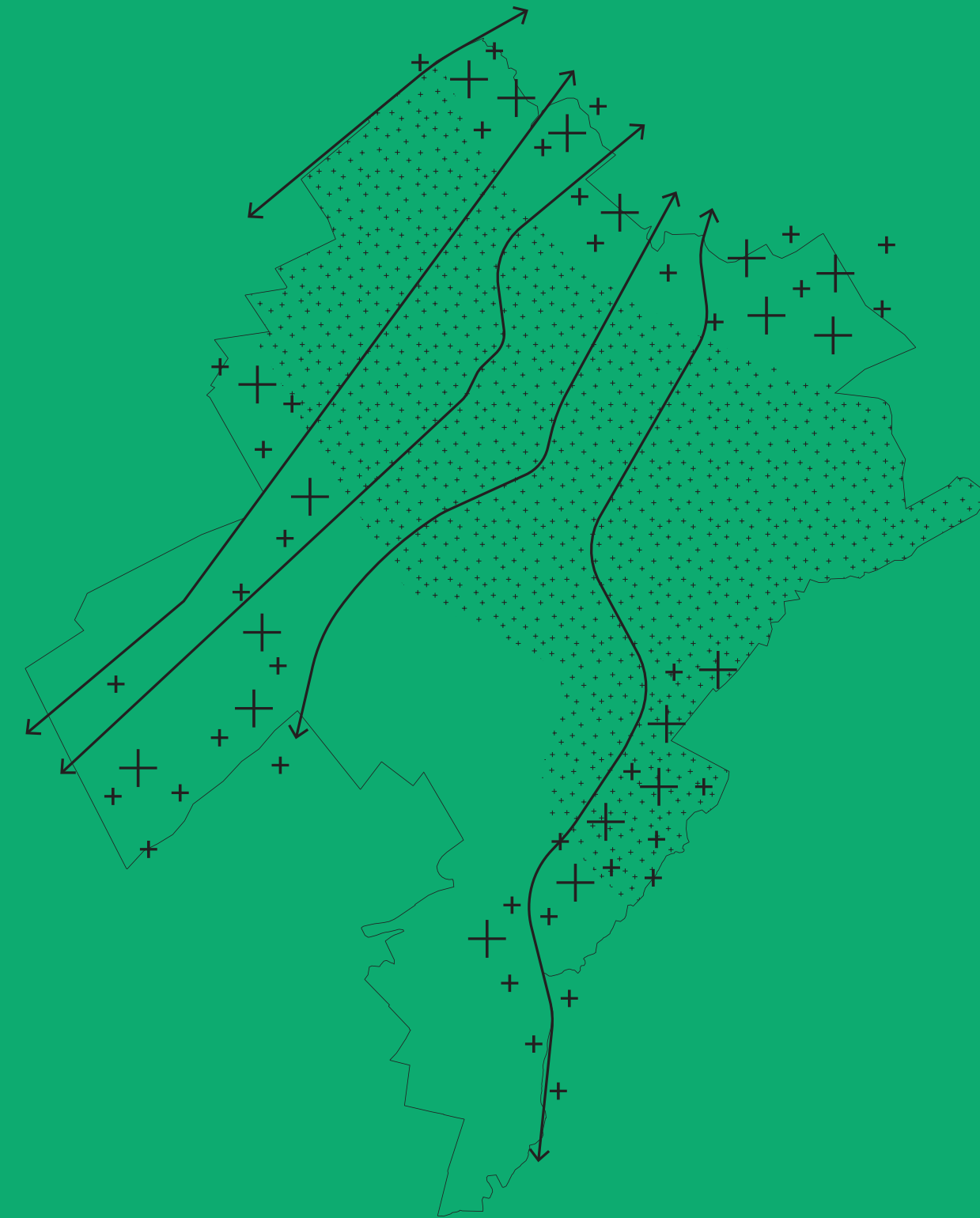
- Présence de l'eau et proximité des canaux à valoriser comme éléments identitaires de la ville

AUTRES

- Forêt
- Axe principal d'agglomération

GRESSY-SERMUZ





AXE 3 NATURE, PAYSAGE & CLIMAT

Consolider la trame et la perméabilité écologiques, adapter la ville aux changements climatiques

État des lieux

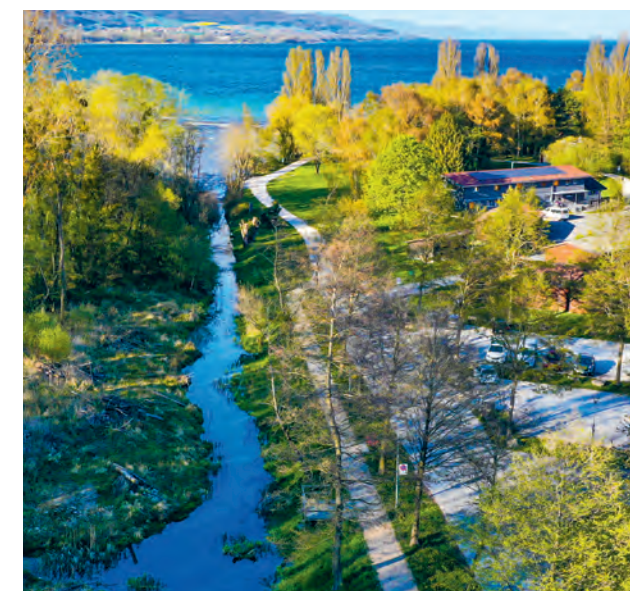
Yverdon-les-Bains est caractérisée par la grande richesse et la diversité de ses milieux naturels. Les rives du lac de Neuchâtel recèlent des joyaux de biodiversité, tels le Bois des Vernes et son site d'escaliers pour oiseaux migrateurs, ou encore la partie sud de la réserve naturelle marécageuse de la Grande Cariçaie, reconnue pour son paysage d'exception tant au niveau national qu'international. Avec les cours d'eau, les canaux, et les forêts alluviales, ces grands espaces naturels contribuent à la diversité des espèces animales et végétales, ainsi qu'à leur mise en réseau et à la sensibilisation de la population à l'environnement, tout en forgeant l'identité de la cité thermale. Accessibles au public à travers un réseau de promenades et d'espaces de détente, ces sites naturels cohabitent bien avec la vocation de loisirs des rives. Du point de vue biologique, les rives sont encore peu diversifiées mais appréciées en particulier par l'avifaune et les castors.

Le développement de la ville en trois arcs d'orientation est-ouest et les travaux successifs de correction des eaux ont radicalement transformé le paysage au cours des derniers siècles, venant amoindrir les liaisons biologiques entre la plaine de l'Orbe et le lac. Les berges des canaux et leur embouchure présentent une végétation peu diversifiée. La renaturation progressive et/ou leur arborisation et/ou entretien différencié des cours d'eau permet de reconstituer peu à peu leur écosystème. Des travaux ont été entrepris dans ce sens sur la Thièle et sur l'embouchure du Mujon, tandis que plusieurs autres tronçons sont à l'étude (par exemple le Buron). Les nombreuses prairies fleuries extensives, les espaces publics et jardins privés contribuent à la création d'un réseau de biotopes relais dans les quartiers, surtout ceux bénéficiant déjà d'un bon indice de verdure. Plus de 9'000 arbres ont été recensés dans l'ensemble la ville, et 34 % du territoire est végétalisé. En revanche, dans la ville ancienne et les quartiers attenants, la végétation est faible et présente un potentiel d'amélioration. À l'échelle de la ville, l'indice de canopée, déterminé par la surface de feuillage et d'ombre des arbres sur le territoire, est de 21,5 % en 2025, contre 33 % visés pour 2050. L'espace urbain, par endroits fortement minéralisé, contribue au phénomène d'îlot de chaleur lié au changement climatique, affectant la biodiversité et la santé.

Côté plaine se trouvent les vastes surfaces productives agricoles et maraîchères, qui présentent un rôle important pour la préservation du paysage et de la biodiversité. Sur les terrains communaux, la Ville y gère les eaux de surfaces en aménageant des fossés et des noues, ce qui permet de contribuer partiellement à la création de zones humides et à l'amélioration du maillage écologique, notamment pour certains batraciens. Les premières noues ont été réalisées pour la gestion des eaux claires du PST et ont rapidement été colonisées par la faune et la flore des milieux humides, permettant à des espèces rares d'y trouver un habitat adapté. Enfin, caractéristiques du paysage de la plaine de

l'Orbe, les alignements de peupliers - ou rideaux-abris - arrivent pour la plupart à maturité et présentent peu de valeur écologique du fait de leur caractère monospécifique. Ils seront renouvelés et diversifiés par des essences panachées et adaptées.

Autour des villages de Gressy et Sermuz se trouvent également des surfaces agricoles, ainsi qu'une partie des 354 ha de forêts que compte la commune. En matière de connectivité biologique, le Réseau écologique cantonal (REC) a identifié sur cette partie du territoire deux liaisons régionales déficitaires, à savoir la liaison amphibie du Buron, mais aussi la liaison terrestre reliant la Côte de Sermuz à la plaine agricole. Selon le REC, les liaisons amphibies régionales de la rive lacustre et du Bey nécessitent aussi d'être renforcées.





Vision

Afin de faire cohabiter les objectifs de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique avec les objectifs de développement urbain, la Ville s'est dotée d'un Plan Climat, d'un Plan directeur nature et, découlant de ce dernier, d'une Stratégie de végétalisation. Au travers de ces outils, la Ville souhaite accompagner le développement urbain d'espaces végétalisés résilients et de qualité mais aussi évaluer et mitiger les effets du changement climatique.

Au niveau du grand paysage, les couronnes vertes de l'Arc-Lac (rives, réserves naturelles) et de l'Arc-Plaine (terres maraîchères et agricoles), sont préservées. Les échappées visuelles sur le paysage depuis les canaux, tant en direction du lac que du Jura ou de la plaine de l'Orbe, et les noues seront mises en valeur. La végétation, telle que les alignements d'arbres, les talus végétalisés, etc., le long des axes principaux de mobilité (itinéraires piétons et cyclables, voies CFF, A5, APA) crée un réseau naturel au sein de la ville qu'il s'agira de renforcer, tant en faveur du paysage que de la biodiversité.

L'amélioration des écosystèmes des cours d'eau, de leurs berges et des rives du lac se poursuivra avec diverses renaturations qui seront mises en place via le développement de la stratégie communale des potentiels de renaturation. Ces interventions permettront également une meilleure gestion des dangers naturels.

Les territoires d'intérêt biologiques identifiés par le REC seront maintenus et renforcés à Gressy et Sermuz, où des lacunes ont été identifiées.

Les continuités biologiques seront renforcées dans le cadre des projets de conception des espaces publics qui accompagneront le développement de la ville. Le réseau de trames brunes, vertes et bleues se combinera ainsi à celui des espaces publics, permettant de l'étendre et de l'enrichir, offrant autant d'opportunités pour les habitant-e-s d'être sensibilisé-e-s aux enjeux de la biodiversité au sein de leur cadre de vie.

Pour s'adapter aux effets du changement climatique, les essences arboricoles seront choisies afin de garantir la diversité végétale et faunistique du territoire communal, d'augmenter les surfaces végétalisées en milieu urbain (par exemple espaces verts, toitures végétalisées, etc.), d'accroître l'indice de canopée, et d'inciter à la perméabilisation du sol lorsque le potentiel d'infiltration de ce dernier le permet (par exemple prairies fleuries, surface de stationnement végétalisées).

Dans les quartiers, la présence de la nature sera renforcée en fonction des typologies urbaines et les initiatives privées en faveur de la biodiversité et de la réduction du phénomène d'îlot de chaleur seront soutenues.

OBJECTIF 8	
Renforcer la mise en réseau des milieux naturels	
M17	Renforcer la fonction écologique des berges et du lit des cours d'eau : – revitaliser et renaturer les tronçons prioritaires des cours d'eau et canaux, en collaboration avec l'administration cantonale ; – réaménager les berges en diversifiant les strates arborées, arbustives et herbacées, associées aux cours d'eau, tout en veillant aux mesures nécessaires de protection contre les crues ; – préserver la végétation aquatique ; – créer des îlots de nature lorsque les berges ne peuvent pas être réaménagées ; – renaturer le canal des Anglais lors du développement du quartier Coteau-Est.
M18	Renaturer les rives lacustres et les embouchures des cours d'eau : – aménager progressivement des digues privilégiant des techniques de génie végétal pour favoriser la formation de bancs de sédiments ; – aménager des biotopes-relais entre les rives nord et sud du lac ; – mettre en place des structures favorables au déplacement de la faune le long des cours d'eau ; – améliorer la qualité biologique des rives lacustres actuelles entre le Mujon et la réserve naturelle de la Grande Cariçaie, en particulier l'interface eau-terre et la végétation riveraine.
M19	Aménager des espaces de transition entre la ville, la plaine et le lac : – renforcer une agriculture durable sur les domaines communaux ; – préserver la qualité des sols et terres agricoles de la plaine d'Orbe et renforcer les surfaces de promotion de la biodiversité ; – mettre en place une gestion intégrée des surfaces de transition entre les secteurs urbanisés et les milieux naturels ou semi-naturels (par exemple perméabilités, usages, gestion des lisières).
M20	Protéger et mettre en valeur les réserves naturelles des rives du lac, en y aménageant des espaces de promenade et d'observation compatibles avec les règles de protection de la nature en vigueur et n'augmentant pas le dérangement des sites.

OBJECTIF 9

Valoriser le patrimoine végétal

M21	Consolider les continuités végétales des axes structurants le long des rues, canaux et sentiers, notamment l'av. de Grandson, la rue du Midi, la rue des Remparts, la rue des Moulins, la rue de Graveline et l'av. Kiener.
M22	Conserver et mettre en valeur la végétation et les arbres majeurs remarquables: - mettre en œuvre un recensement de tous les arbres remarquables, dans l'espace public comme privé; - protéger et revitaliser les haies indigènes et allées d'arbres existantes, renforçant leurs fonctions paysagère et biologique.
M23	Favoriser une arborisation diversifiée dans les espaces verts communaux en privilégiant les essences indigènes et/ou adaptées au changement climatique et attirant moins de parasites et de maladies traditionnellement connus.
M24	Mettre en œuvre la Charte FSC (Forest Stewardship Council) concernant les réserves forestières et les arbres habitats - créer des «îlots de vieux bois» sur 10 % de la surface forestière communale; - valoriser et compléter l'inventaire des arbres habitats; - encourager le recrû naturel; - réactiver et entretenir des objets biologiques d'intérêt (OBI) en collaboration avec les triages forestiers; - prévoir des interventions sylvicoles en faveur d'espèces menacées dans les boisements denses.

OBJECTIF 10

Contribuer à la conservation de la faune et de la flore régionale

M25	Préserver et mettre en valeur les territoires d'intérêt biologique majeurs: - développer une gestion intégrée des milieux humides de la plaine; - pérenniser et développer d'autres projets d'escalas pour les limicoles;
-----	---

	- pérenniser les fonctions écologiques des réserves des Rigoles et du Saut; - restaurer les corridors biologiques interrompus.
--	--

M26	Mettre en valeur des surfaces de promotion de la biodiversité: - promouvoir l'aménagement de structures favorables à la biodiversité au sein des espaces agricoles (par exemple haies, bosquets, rideaux-abris buissonnants) et dans les réseaux agro écologiques; - renforcer les structures végétales traditionnelles (par exemple rideaux d'arbres de la plaine) et utiliser des essences panachées indigènes de station et/ou adaptées au changement climatique lors de leur remplacement.
-----	--

M27	Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore en milieu urbain: - promouvoir l'aménagement et la mise en réseau de nouvelles structures en faveur de la faune et de la flore urbaines (par exemple îlots et prairies fleuries, hôtels à insectes, potagers urbains écologiques, nichoirs à chiroptères et à oiseaux, toitures végétalisées, haies vives composées d'essences indigènes de station) ; - mettre en place une gestion différenciée et extensive des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité; - mettre en place un suivi faunistique et floristique des espaces verts afin d'adapter et d'améliorer leur gestion; - développer la surveillance et sensibiliser la population contre les plantes exotiques invasives; - maintenir, et même développer les surfaces d'écopâturage; - valoriser les espaces limitrophes de l'urbanisation par l'aménagement de zones propices à la flore et à la faune rudérales (par exemple végétalisation des pieds d'arbres, talus routiers).
-----	--

OBJECTIF 11

Développer la nature en ville et atténuer les impacts du changement climatique

M28	Renforcer les espaces verts en milieu bâti: - favoriser le renouvellement et la diversification des espèces végétales adaptées à la station; - développer les surfaces gérées de manière extensive (par exemple
-----	---

M29

- prairies fleuries) et les vergers publics (ou du moins des arbres fruitiers sur l’espace public);
- élaborer un guide d’entretien différencié des milieux naturels (par exemple espaces verts, parcs publics).

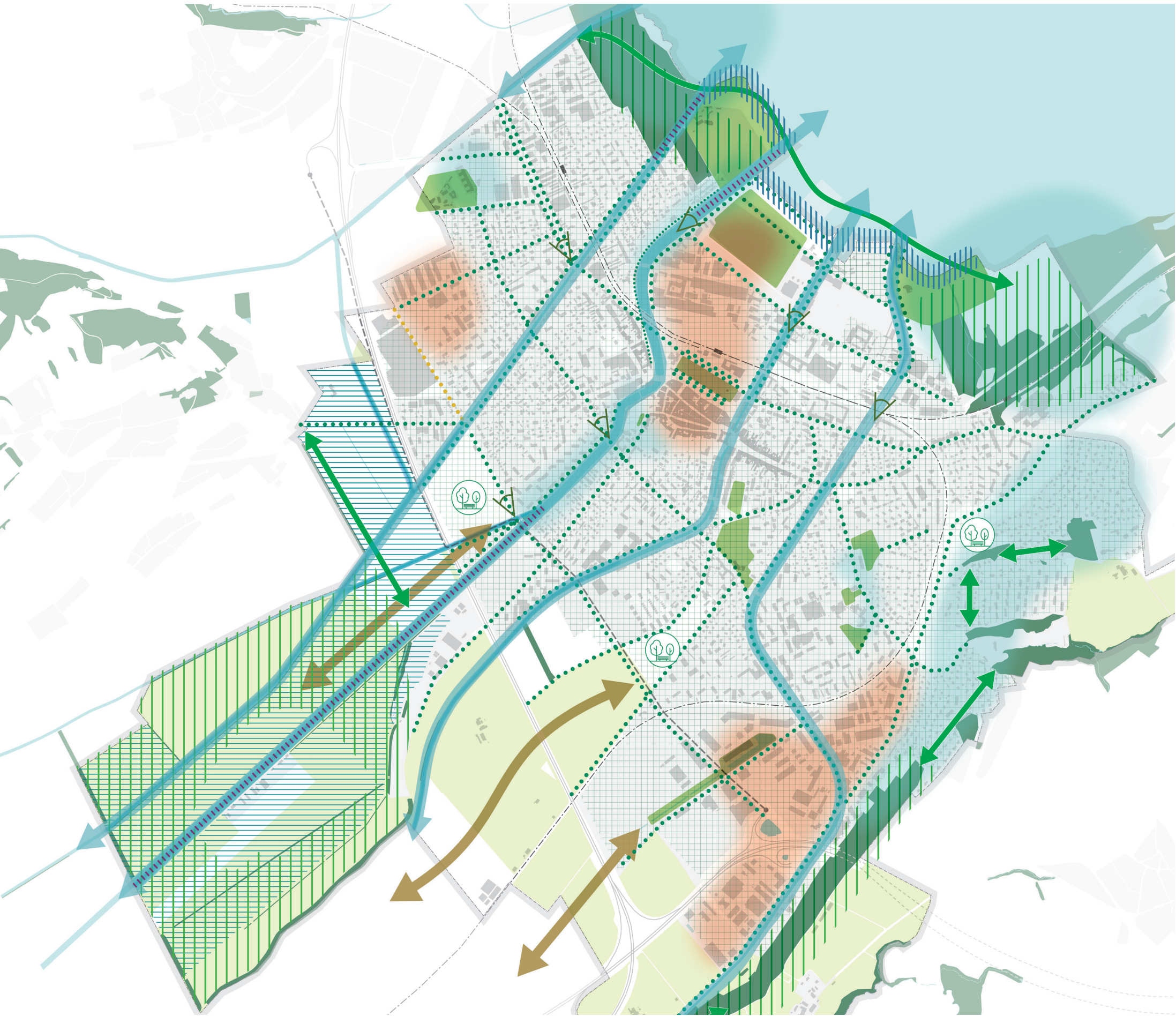
Développer des zones végétalisées et perméables au sein des quartiers:

- inciter à l’aménagement de surfaces de verdure, sols perméables, toitures ou façades végétalisées dans les quartiers existants et lors de tout nouveau projet;
- augmenter la végétalisation du domaine public, surtout dans les quartiers atteints par des îlots de chaleur déjà critiques;
- définir un indice de canopée par quartier en lien avec la résilience du territoire face aux changements climatiques dans les plans d’affectation;
- favoriser le développement de noues dans tout nouveau projet urbain en limite sud de la ville;
- maintenir à jour le Plan général d’évacuation des eaux de la Ville (PGEE), afin d’évaluer la pertinence de la création ou de maintenir le principe de gestion des eaux en système majeur.

AXE 3

NATURE, PAYSAGE & CLIMAT

CONCEPT DIRECTEUR



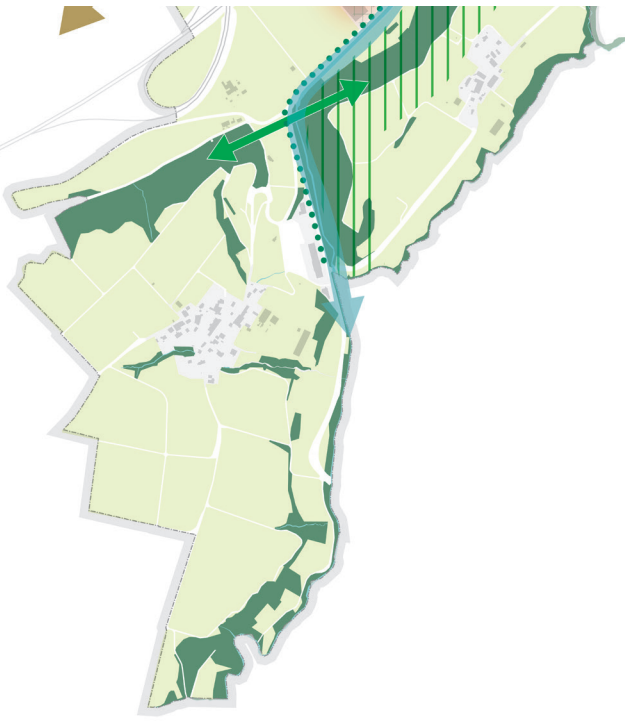
LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.

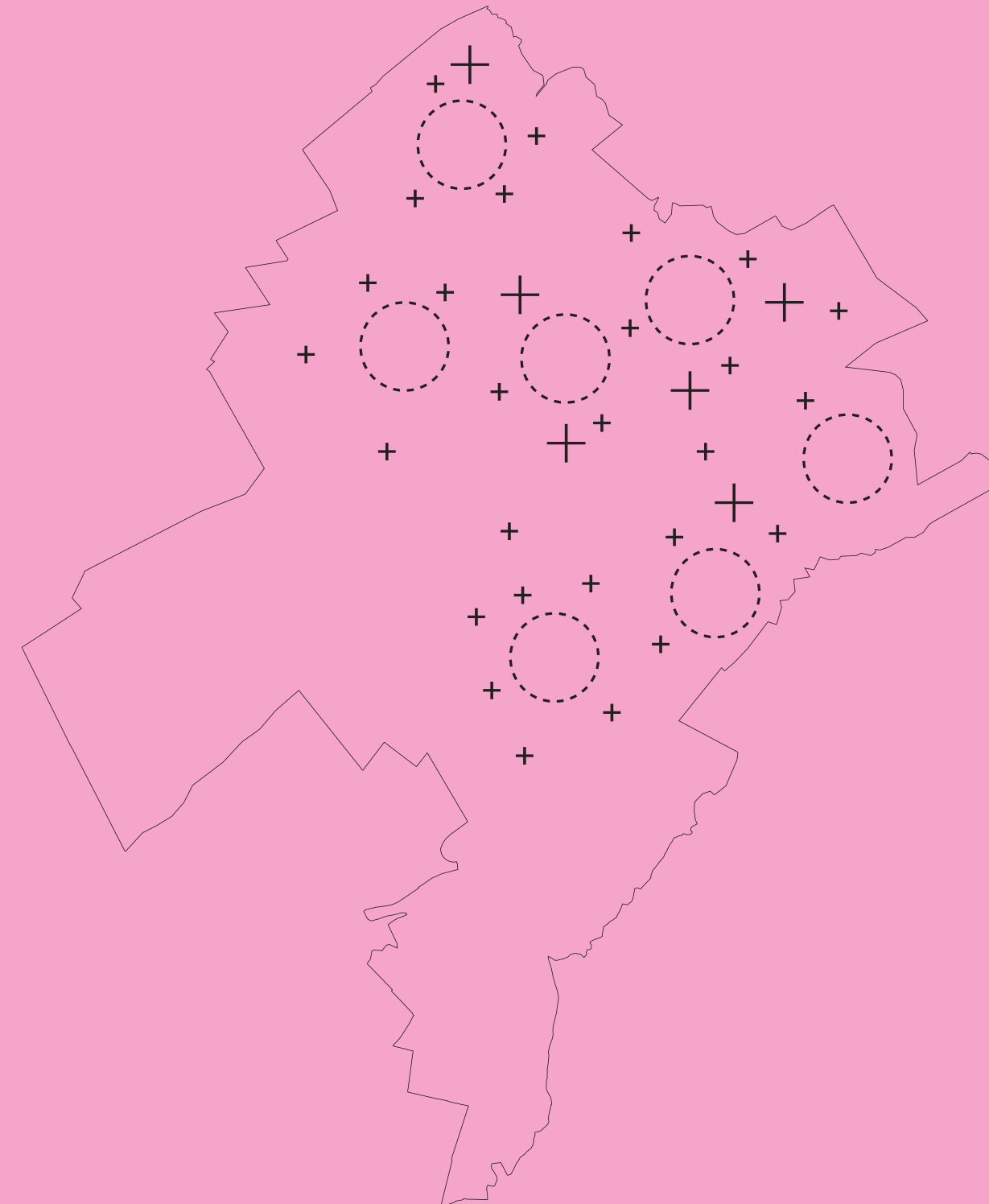
300m
5' à pied
N

LÉGENDE

- RENFORCER LA MISE EN RESEAU DES MILIEUX NATURELS
- Berges: fonction écologique à améliorer
 - Liaisons visuelles / biologiques des cours d'eau à améliorer
 - Rives / embouchures du lac à renaturer
- VALORISER LE PATRIMOINE VEGETAL
- Parcs: arborisation à diversifier, gestion en faveur de la biodiversité
 - Alignements d'arbres à maintenir / renforcer
 - Forêts à entretenir selon la charte FSC et le plan de gestion communal et d'arrondissement
- CONTRIBUER A LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET FLORE REGIONALE
- Territoires d'intérêt biologique majeur à préserver/mettre en valeur
 - Corridors biologiques à conserver / restaurer
 - Milieux humides de la plaine: gestion intégrée
 - Terres agricoles à préserver, surfaces de promotion de biodiversité à mettre en place
 - Transitions qualitatives entre le bâti et les plaines agricoles à renforcer
- DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET ATTENUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- Maillage d'espaces verts et biodiversité à renforcer
 - Parcs à créer dans futurs quartiers
 - Vues sur échappées paysagères à maintenir et valoriser
 - Principaux îlots de chaleur / fraîcheur
- AUTRES
- Axe principal d'agglomération

GRESSY-SERMUZ





AXE 4 QUARTIERS

Renforcer l'identité des quartiers yverdonnois et bâtir de nouveaux quartiers durables

État des lieux

La ville dispose d'un patrimoine architectural et urbanistique d'une grande richesse avec son bourg historique et ses faubourgs, mais aussi des édifices témoignant d'un passé industriel florissant et de nombreux quartiers et bâtiments de valeur identifiés, tant par l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) que par le recensement architectural du Canton de Vaud. La présence de nombreux jardins et espaces verts participent au caractère des quartiers, certains d'entre eux étant également recensés au Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse de l'ICOMOS. Plusieurs vestiges archéologiques répartis en différents sites témoignent par ailleurs des différentes époques d'occupation du sol yverdonnois depuis plus de 6'000 ans, dont l'ensemble palafittique de la baie de Clendy, classé à l'UNESCO, ou encore le castrum romain.

Une démarche participative réalisée en 2015 dans les quartiers en a révélé les ambiances caractéristiques. Ces dernières émanent, entre autres, de leur situation par rapport aux grandes entités paysagères (lac, plaine, colline, Jura), de la typologie propre à chacun de ces quartiers, de la qualité des espaces extérieurs, des équipements et activités à proximité, du lien que les bâtiments entretiennent avec la rue, mais aussi et surtout de la façon dont ces espaces sont utilisés, vécus, perçus. Ces caractéristiques forment l'identité des quartiers yverdonnois, tout comme celles du village de Gressy et du hameau de Sermuz, dont la fusion avec la ville a agrandi le territoire communal en 2011.

Les éléments précités sont également le reflet de différentes époques de construction. Ils permettent d'anticiper la mutation prochaine de certains quartiers, par exemple des ensembles bâtis des années 50-80 qui devront être rénovés et adaptés aux nouvelles exigences énergétiques et aspirations résidentielles ou encore de certains secteurs dont les parcelles n'ont pas encore épuisé tous les droits à bâtir octroyés par le PGA en vigueur. Les quartiers construits récemment ont quant à eux généralement utilisé l'entier des droits à bâtir du PGA.

Si certains quartiers disposent de réserves constructibles, leur mobilisation reste limitée par la configuration des parcelles ou les intentions très diverses des propriétaires face à leurs bien-fonds. Dès lors, depuis plusieurs années, la Ville œuvre à la création de nouveaux quartiers pour accueillir la majeure partie des futur-e-s habitant-e-s et emplois attendus au sein de l'agglomération. Deux sites stratégiques d'importance cantonale figurent au Plan directeur cantonal: Gare-Lac, pour accueillir des quartiers mixtes et le PST pour créer des lieux d'activités et de services. D'autres sites sont identifiés de longue date pour un développement futur et font l'objet d'une planification échelonnée dans le temps, en développant prioritairement les projets se trouvant déjà en zone à bâtir. On peut citer notamment les sites de Verdan, Pré-du-

Canal, rue de Neuchâtel et Anciennes Casernes. Les projets de Coteau-Est, Les Parties et les Roseyres, tous trois en zone agricole ou intermédiaire, sur des surfaces d'assollement, sont envisagés à plus long terme. Enfin, le développement de Gressy et Sermuz est restreint, car soumis à un régime d'urbanisation spécifique aux localités hors centre.

Pour préserver les espaces naturels et agricoles, la cité se développe avant tout dans le périmètre compact de l'agglomération, conformément à la LATC. Agréable et à taille humaine, la qualité du cadre de vie yverdonnois repose en grande partie sur des espaces libres bien conçus et aménagés. Ces espaces de respiration, de liaison, et de rencontre accueillent différents usages pour enrichir la vie des quartiers, tout en mettant en valeur le patrimoine.





Vision

En tant que ville-centre, Yverdon-les-Bains prévoit d'accueillir la majeure partie de la croissance démographique attendue au sein de l'agglomération. Pour ce faire, la Commune prévoit de poursuivre et d'encourager la construction de logements et de surfaces d'activités, en orientant le développement de la ville selon trois axes: densifier les quartiers existants, reconstruire le secteur Gare-Lac et les autres périmètres à développer par plans d'affectation, et, à plus long terme, insérer de nouveaux quartiers dans les réserves stratégiques actuellement situées hors zone à bâtir. Elle poursuit par ailleurs le développement de sa politique de logement.

Dans les quartiers existants, la Ville prévoit une densification respectueuse de leur identité et de leur patrimoine. Les inventaires fédéraux et cantonaux (ISOS, recensement architectural du Canton de Vaud, ICOMOS, IVS, régions archéologiques, etc.), ainsi que le patrimoine ressenti serviront de base pour protéger le patrimoine bâti historique et archéologique sans pour autant en figer le développement; ils permettront de maintenir et renforcer les qualités des structures typiques des quartiers. Une densification qualitative à plus long terme sera progressivement envisagée pour les quartiers d'habitat individuel, notamment ceux proches du centre-ville. Gressy et Sermuz préserveront leur caractère rural, un plan d'affectation spécifique encadrera leur développement. La protection des sites archéologiques sera traitée en coordination avec le Canton, en fonction de chaque projet.

Pour accompagner l'évolution des quartiers, l'accent sera mis sur la qualité d'aménagement des espaces publics de proximité. La rénovation des cours d'écoles et des places de jeux en véritables places de quartier sera un axe important de cette amélioration. La modération du trafic et la limitation du stationnement y contribueront également. Les principaux axes structurants de mobilité active et les canaux seront réaffirmés, en assurant une continuité paysagère (alignements d'arbres, par exemple) et bâtie (respect des alignements, gabarits, matérialité des aménagements extérieurs, etc.).

La reconversion d'une vingtaine d'hectares du secteur de Gare-Lac en éco-quartiers mixtes permettra d'une part d'accueillir environ 2'800 habitant·es et 1'000 emplois et d'autre part de transformer des surfaces largement asphaltées en espaces publics paysagers et arborisés. Le développement de ce nouveau morceau de ville permettra aussi de dépolluer les sols et de proposer des quartiers à haute performance énergétique et adaptés au changement climatique. D'autres quartiers verront le jour sur certains sites propices à une revalorisation, tels que Verdan, les Anciennes Casernes, ou le parking du Midi, avec le même objectif d'un cadre de vie agréable, d'équipements publics et de logements accessibles, tout en intégrant les défis liés au vieillissement de la population. Les secteurs de Coteau-Est, Les Roseyres et Aux Parties constitueront des réserves stratégiques pour la ville. Au vu des nombreuses planifications déjà en cours et de la nécessité d'accompagner ces projets par une requalification des espaces publics, ces réserves seront

Des nouveaux quartiers mixtes et accueillants: rencontres ludiques au cœur des îlots de Gare-Lac.

mobilisées à plus long terme, en prenant en compte les opportunités de développement au fur et à mesure de l'augmentation des besoins démographiques.

Concernant les quartiers d'activités, le PST, plus vaste parc technologique de Suisse avec plus de 50 hectares, poursuivra son développement en visant une transition paysagère exemplaire en direction de la plaine de l'Orbe et en renforçant les liens avec les quartiers adjacents, par le biais d'une nouvelle place publique et de la future halte CFF. Dans la plupart des autres zones d'activités, des terrains dédiés prioritairement aux activités secondaires seront maintenus, tout en ouvrant certains secteurs à d'autres affectations utiles aux habitant·e·s (commerces, salles de sports, etc.). De manière générale, il s'agira de soigner l'intégration de chaque entreprise dans le milieu bâti existant, le traitement de ses espaces libres et la diversification des activités.

Pour garantir la cohésion sociale et la qualité de vie, la Ville promeut une nouvelle culture du bâti tenant compte des impératifs du changement climatique. S'appuyer sur l'existant, valoriser les espaces non bâtis, mutualiser les équipements et réduire l'énergie grise seront des principes clés d'un urbanisme et d'une architecture de qualité.

OBJECTIF 12

Valoriser les identités spécifiques des quartiers existants

M30	Aménager des espaces ouverts mettant en valeur le patrimoine bâti: – préserver les jardins et espaces verts privés et publics emblématiques; – limiter fortement la constructibilité des arrière-cours des bâtiments du bourg historique pour y renforcer la végétalisation; – requalifier les axes structurants reliant le centre aux quartiers environnants en travaillant les espaces de transition entre le bâti et la rue et réduire l'emprise du stationnement; – mettre en valeur les monuments et fronts bâtis emblématiques, cadrant les espaces publics majeurs (par exemple place d'Armes); – valoriser le patrimoine archéologique et industriel du territoire communal; – maintenir les rez-de-chaussée actifs avec des commerces et services ouverts à la population.
M31	Préserver les structures bâties caractéristiques et les objets patrimoniaux de valeur: – préserver les caractéristiques du bâti historique (structure d'ensemble, façades rythmées et diverses, style architectural); – développer les quartiers de façon ciblée, en fonction de leur typologie et de leur potentiel de mutation, en valorisant les qualités architecturales et urbanistiques des ensembles patrimoniaux; – préserver le caractère spécifique et agricole du village de Gressy et du hameau de Sermuz; – préserver le patrimoine archéologique du territoire communal; – prendre en compte le contenu des inventaires fédéraux et les recensements dans les processus de planifications (ISOS, IVS, ISRL, régions archéologiques, etc.).

OBJECTIF 13

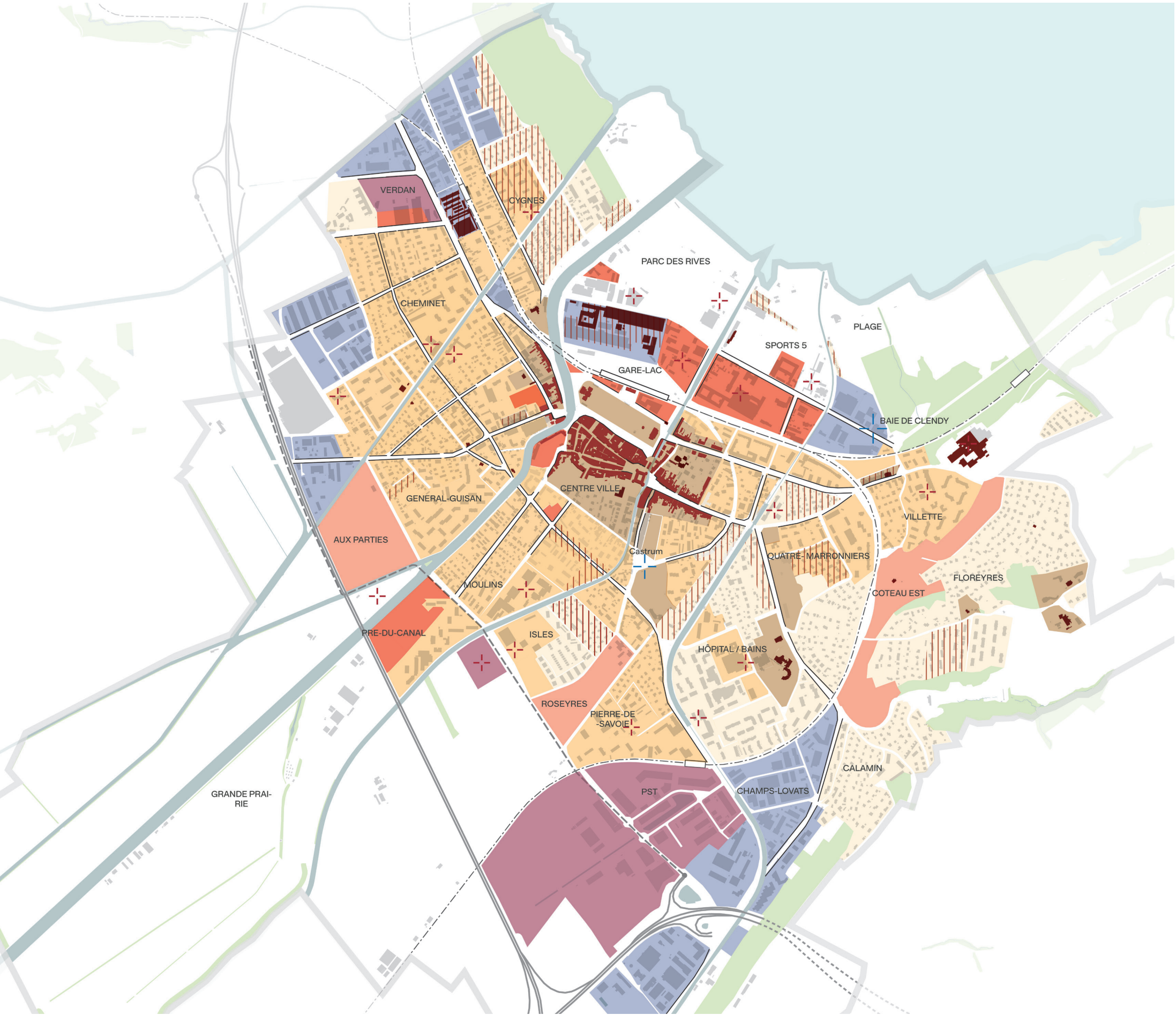
Développer de nouveaux quartiers ayant une identité propre

- M32
- Promouvoir la réalisation de nouveaux quartiers mixtes, denses et de qualité:
- favoriser la mixité sociale à travers une offre de logements se référant à la politique de logement et à la politique foncière communales (nombre et diversité des typologies et des types de loyer);
 - favoriser la mixité fonctionnelle: logements - activités tertiaires – équipements publics et commerces de proximité;
 - développer les nouveaux quartiers en visant des performances écologiques et sociales élevées, de type « écoquartier »
 - favoriser le potentiel d’emploi (et de réemploi) de matériaux peu transformés pour tout projet;
 - mettre en place des démarches qualitatives et différentes formes de mise en concurrence (par exemple mandats d’étude parallèles (MEP), concours d’architecture et d’urbanisme), afin de garantir la qualité des projets;
 - prendre en compte les objectifs du Plan Climat communal dans les projets publics et privés.
- M33
- Encourager un développement progressif des zones à bâtir:
- dimensionner les zones à bâtir pour les besoins à 15 ans, en accord avec le projet d’agglomération;
 - élaborer les plans d’affectation en zone à bâtir, en particulier le secteur Gare-Lac;
 - lors des planifications, procéder à une pesée des intérêts sur la base des inventaires fédéraux, régionaux et cantonaux (ISOS, IVS, IRS, régions archéologiques, recensements, etc.);
 - valoriser les parcelles communales sous-occupées par une densification mesurée et un programme pertinent répondant aux intérêts de la collectivité (par exemple rue du Midi, Anciennes Casernes, etc.);
 - mobiliser les réserves stratégiques hors zone à bâtir en fonction des besoins et de la croissance allouée par l’agglomération et le Canton, à moyen-long terme.

OBJECTIF 14

Adapter les qualités d’aménagement des zones d’activités à leur situation dans la ville

- M34
- Promouvoir la qualité et la mise en réseau des espaces paysagers dans le secteur du PST, en y renforçant les voies de mobilité active et leurs connexions aux espaces publics et aux interfaces de transports publics.
- M35
- Réaliser des quartiers d’activités aménagés avec soin et ouverts sur la ville:
- aménager des espaces extérieurs favorisant la cohésion sociale, l’accès à la nature, à la culture et aux activités physiques de l’ensemble des personnes utilisant le site;
 - traiter soigneusement les façades et les abords de parcelle le long des axes majeurs et aux entrées de la ville;
 - traiter les transitions entre les zones d’activités et les quartiers résidentiels ou les espaces naturels;
 - aménager des espaces publics de référence au sein des zones d’activités;
 - garantir un cadre fonctionnel optimal pour les entreprises (accessibilité, stationnement, services aux entreprises et employés, gestion de la sécurité et des risques, bruit).



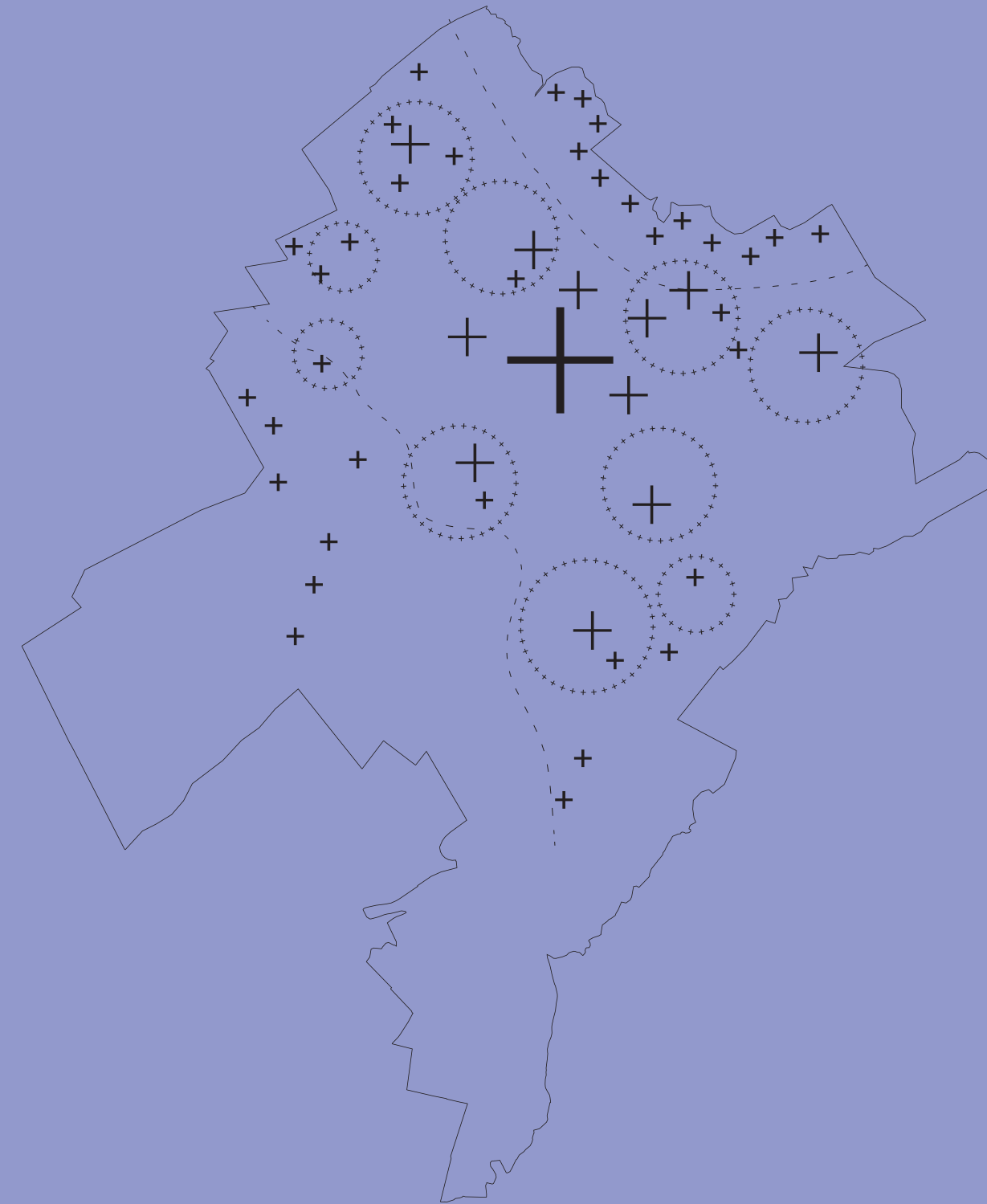
LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.

LÉGENDE

- RENFORCER L'IDENTITE DES QUARTIERS
- Préserver, maintenir et développer les qualités existantes du bâti et des espaces libres identitaires du centre, des parcs et du tissu historique
 - Centre et tissu bâti historique
 - Ensembles bâtis emblématiques, structure à préserver, évolutions sous réserve de valoriser le caractère identitaire
 - Bâtiments emblématiques
 - Axes structurants: soigner la relation entre le bâti et la rue
 - Consolider, soigner et développer les quartiers de façon ciblée
 - Evolution différenciée à adapter en fonction des typologies et du potentiel de mutation, dans le respect des spécificités du quartier, des caractéristiques patrimoniales (ISOS, etc.) et de la structure bâtie et paysagère, en favorisant la végétation, en diversifiant l'offre en logements, et en renforçant les centralités
 - Quartiers stables ou à évolution modérée, interventions ponctuelles dans le respect des qualités existantes, en maintenant un haut niveau de végétation
- DEVELOPPER DES QUARTIERS DURABLES
- Transformer l'existant, créer des quartiers mixtes et généreux en espaces ouverts
 - Principaux sites de mutation
 - Potentiels de développement: affectation en zone à bâtir à envisager (sous réserve de dimensionnement conforme et emprise SDA possible)
- QUARTIERS D'ACTIVITES
- Développer, entretenir, soigner les espaces libres, développer des synergies avec les quartiers résidentiels
 - Secteurs d'activités existants
 - Secteurs d'activités en développement
- AUTRES
- Équipements publics principaux: développement à adapter aux besoins
 - Sites archéologiques majeurs à valoriser
 - Vocation agricole ou de loisirs (Arc-Lac et Arc-Plaine)
 - Forêt
 - Axe principal d'agglomération

GRESSY-SERMUZ





AXE 5 FONCTIONS

Organiser les fonctions
urbaines: le bon programme
au bon endroit

État des lieux

Yverdon-les-Bains constitue la centralité principale de l'agglomération nord vaudoise. Son positionnement comme carrefour incontournable en plein cœur du canton de Vaud lui permet d'entretenir et de développer des relations importantes:

- dans le réseau des villes suisses, notamment avec accès aux réseaux de transports nationaux et internationaux;
- en tant que centre cantonal, en ce qui concerne l'offre en services centralisés (publics ou privés), par exemple hôpital de soins aigus ou gymnase;
- comme capitale du district du Nord vaudois, en tant que pôle capable d'entraîner le développement régional et suprarégional, par exemple en accueillant des Hautes Écoles.

Par ailleurs, la cité thermale regorge de projets urbains, notamment pour accueillir la croissance en habitant·e·s et emplois tout en maintenant une qualité de vie agréable pour la population actuelle, en veillant notamment aux équilibres fragiles liés au nombre d'emplois, à l'offre en logements, à la politique de mobilité et à l'offre en équipements publics, scolaires, parascolaires, culturels, sportifs ou commerciaux.

Son centre-ville est le lieu d'intensité urbaine, où se concentrent les fonctions principales de la ville: commerces, restaurants, administrations communale et cantonale, équipements culturels (la Maison d'Ailleurs, les Théâtres Benno-Besson et l'Échandole, la Marive, le Château, l'Amalgame, etc.) et de formation.

Plusieurs pôles spécialisés dans les domaines de la formation supérieure (HEIG-VD, CPNV), de la santé (établissements hospitaliers du Nord vaudois), d'équipements et de services (Isles), des bains thermaux et de la technologie (ateliers CFF, PST) jouent aussi un rôle important, car ils concentrent la plus grande partie des emplois yverdonnois ainsi qu'une diversité d'usages, accueillant des professionnel·le·s, des personnes en formation, des touristes, etc.

Les périmètres Arc-Plaine et Arc-Lac accueillent, quant à eux, les principaux équipements régionaux de sports et de loisirs (par exemple port, centre équestre, aéroport, terrains et salles de sports, patinoire, piscine), ainsi que des manifestations sportives et culturelles de rayonnement régional, national, voire international. Ils accueillent en outre d'importants équipements et services d'intérêt public, surtout ceux nécessitant des emprises importantes ou pouvant causer des nuisances indésirables à proximité des quartiers d'habitation.

Les zones d'activités du secteur secondaire (industrie, artisanat) sont bien connectées au réseau de mobilité, la majorité d'entre elles étant situées aux entrées de ville. La plupart sont toutefois délimitées de

tous les côtés par des infrastructures ou des quartiers d'habitation et ne présentent dès lors pas de réelles possibilités d'extension. Certaines de ces zones accueillent des activités tertiaires, de nature commerciale ou de services, qui pourraient également trouver leur place en zone résidentielle.

De nombreuses surfaces sont dédiées au maraîchage et à l'agriculture. Les surfaces agricoles les plus importantes en termes de superficie et de qualité se situent sur la plaine de l'Orbe, aux alentours de l'aéroport (par exemple Les Quatre-vingts, Le Saut, Graveline), du village de Gressy (par exemple Corbassinde, Les Condémines) et sur les coteaux à l'est de la ville (par exemple Sermuz, Floreyres).

Les pôles spécialisés, les arcs et les zones d'activités primaires et secondaires complètent l'offre du centre-ville en matière d'emplois, de formation, d'installations de sports et de loisirs, etc. Tous ensemble, ils participent fortement à l'attractivité et au rayonnement d'Yverdon-les-Bains.





Vision

La Ville souhaite renforcer les activités économiques dans le centre-ville en privilégiant les fonctions ouvertes au public, afin d'animer les rues piétonnes et de disposer d'un centre dynamique et attractif. Le cœur historique, pôle urbain majeur, mettra en avant ses atouts pour renforcer son rôle de centralité d'expérience urbaine : son patrimoine bâti, ses espaces piétons, ses enseignes spécialisées et ses commerces alimentaires. L'extension urbaine du centre vers le lac, la rue de la Plaine ou la rue de Neuchâtel contribue à ce principe.

Elle renforce également la mixité fonctionnelle dans tous les quartiers, en favorisant le développement des activités, équipements et commerces de proximité, afin d'encourager les mobilités actives sur les courtes distances.

L'évolution des quartiers existants et nouveaux sera accompagnée par le renforcement des infrastructures scolaires et préscolaires, ainsi que par la création de nouvelles maisons de quartiers. La proximité des services et équipements liés à la santé et à l'activité physique constitue par ailleurs un des facteurs clé favorisant l'autonomie de l'ensemble de la population, y compris les personnes âgées ou à mobilité réduite. De nouvelles infrastructures seront proposées dans les quartiers, pour compléter celles du centre-ville. Les espaces publics seront aménagés de façon à encourager la population à sortir et à se déplacer majoritairement à pied, à vélo ou en transports publics.

La Ville souhaite par ailleurs garantir l'accessibilité à la culture et à l'art sur toutes les infrastructures et sur l'ensemble du territoire. Les espaces publics deviendront les nouveaux lieux de prédilection des interventions artistiques. Au centre-ville et dans le secteur Gare-Lac, l'offre culturelle sera renforcée tout comme la visibilité des programmes existants. Le patrimoine muséal existant, les sites archéologiques, la diversité du patrimoine bâti et la vitalité du centre-ville seront mis en avant. La vie nocturne sera dynamisée afin de donner envie aux jeunes de rester ou de venir s'installer dans la cité thermique, via le développement de nouveaux équipements et l'amélioration de l'accueil dans les lieux existants. La règle du pourcent culturel sera pleinement déployée pour les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments et d'ouvrages d'art d'importance de la Commune.

Autour du centre, les différents pôles d'activités joueront un rôle complémentaire à celui du centre-ville. Ces pôles seront multifonctionnels, accessibles et bien desservis par les transports publics. La Ville souhaite les valoriser et les intégrer à l'échelle locale, tant au niveau des services qu'ils peuvent offrir à la population que du point de vue urbanistique. Chaque opportunité de développement sera l'occasion de dynamiser les liens entre les pôles spécialisés et la vie locale des quartiers et d'améliorer l'attractivité de la cité, en favorisant la proximité des fonctions pour une « ville des courtes distances », facilitant la mobilité active.

Un centre régional et des infrastructures dynamiques : les Isles et le CPNV, un pôle sportif et éducatif qui rayonne.

L'offre touristique et d'hébergement sera également renforcée pour valoriser les activités précitées.

Par ailleurs, la Ville préconise le maintien d'une offre importante de terrains dédiés prioritairement aux activités secondaires (industrie et artisanat), caractéristiques de la région. Ces zones seront réorganisées de manière à concentrer l'activité tertiaire près de la gare et privilégier l'activité primaire et secondaire dans des zones spécifiques bien connectées aux réseaux de transports. Cette réorganisation se fera en cohérence avec la stratégie régionale et les nouvelles mesures du PDCn. La revalorisation du secteur de Gare-Lac nécessitera la relocalisation de certaines activités présentes sur le site (Car Postal, MEI, SEY, etc.). Le site de Verdun accueillera quant à lui un nouveau quartier mixte comprenant majoritairement des activités artisanales et industrielles. La Ville souhaite également favoriser la mixité en lien avec la localisation de chaque zone en y permettant l'accueil de certains programmes qui ne trouvent pas leur place dans les quartiers d'habitation ou mixtes (par exemple activités bruyantes et nécessitant de grandes emprises en lien avec la culture, le sport ou les loisirs).

Enfin, le présent plan directeur propose l'élaboration d'une politique foncière communale afin de garantir une maîtrise foncière adéquate et de renforcer les outils communaux permettant d'organiser les fonctions urbaines sur le territoire communal. Cela permettra à terme de renforcer les caractéristiques de la ville, qui ambitionne d'être un centre régional en matière d'innovation technologique, de formation de la jeunesse, d'offres culturelle et sportives et d'activités économiques riches et diversifiées

OBJECTIF 15

Conforter le centre-ville en tant que pôle principal d'expérience urbaine

- M36
- Renforcer le centre-ville pour le rendre plus attractif, animé et vivant:
- améliorer l'attractivité des espaces publics du centre-ville;
 - favoriser l'accueil de nouveaux habitant·e·s au centre-ville, en visant une mixité sociale et intergénérationnelle;
 - soutenir l'implantation de commerces et de services dans les rez-de-chaussée, en particulier aux abords des espaces publics et axes majeurs;
 - favoriser l'implantation de services administratifs, d'équipements publics, et de nouveaux programmes culturels et de divertissement, y compris ceux d'échelle régionale et suprarégionale;
 - renforcer l'offre en grands équipements commerciaux, culturels et de divertissement dans le périmètre du centre historique et de la gare en accord avec la stratégie des installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) de l'agglomération.

OBJECTIF 16

Renforcer l'offre de services des pôles d'activités et leurs interactions avec les quartiers

- M37
- Développer des pôles spécialisés pour garantir la vitalité socio-économique de la ville:
- favoriser le maintien des pôles d'activités et d'équipements existants et confirmer leur rôle et leur rayonnement à l'échelle supracommunale: HEIG-VD, PST, CPNV, Ateliers CFF, Centre thermal, Hôpital, les Isles;
 - favoriser l'accueil et l'implantation de nouveaux pôles d'emplois d'importance ou l'implantation d'activités d'intérêt public;
 - prévoir des espaces adaptés aux activités tertiaires spécialisées;
 - développer une politique foncière permettant d'organiser au mieux les fonctions urbaines sur le territoire, de valoriser les parcelles communales et d'acquérir les lots permettant à la Commune de développer ses politiques publiques.

M38	Favoriser une plus grande synergie entre les pôles d’activités et les quartiers alentours: – créer ou améliorer les liens fonctionnels entre les pôles d’emplois et les quartiers, afin d’asseoir leur insertion dans la vie sociale locale; – assurer un environnement adapté et un cadre fonctionnel optimal pour les entreprises et les employé·e·s; – aménager des espaces ouverts au public dans les pôles spécialisés situés hors du centre-ville, comme supports à la vie de quartier; – maintenir et développer des commerces et services de proximité dans les centralités de quartier.
M39	Renforcer la visibilité et l’accessibilité des pôles depuis le centre-ville: – mettre en place une signalétique claire et innovante entre le centre-ville, les arrêts de transports publics et les pôles; – aménager des espaces publics et équipements dédiés à l’activité physique, à la culture, à la nature et à la cohésion sociale à proximité des pôles; – assurer la connectivité aux équipements et services du centre-ville.

OBJECTIF 17

Confirmer l’Arc-Lac et l’Arc-Plaine comme des pôles d’activités sportives, de loisirs et tourisme

M40	Renforcer les installations de sports et de loisirs de l’Arc-Lac: – créer des parcours de loisirs (aires de jeux, parcours santé); – aménager des espaces publics de destination, étendus et diversifiés marquant une transition entre le quartier Gare-Lac et les bords du lac; – rénover et développer les équipements sportifs existants; – valoriser la plage.
M41	Développer des installations sportives et de loisirs adaptées au contexte spécifique de l’Arc-Plaine: – préserver les jardins familiaux et favoriser leur dimension sociale;

- développer l’offre en activités et circuits sportifs, didactiques et de promenade;

OBJECTIF 18

Renforcer l’attractivité culturelle, sportive et touristique de la ville

M42	Renforcer les infrastructures d’accueil liées au tourisme thermal, de loisirs et sportif: – favoriser un tourisme durable; – développer l’offre hôtelière au centre-ville et à proximité, ainsi que dans les projets de construction ou de rénovation; – favoriser le développement de structures d’hébergement: camping, auberge de jeunesse, etc; – développer de nouveaux programmes culturels dans la ville; – développer les infrastructures sportives d’intérêt local et régional en coordination avec la stratégie touristique et d’hébergement.
M43	Renforcer l’accessibilité et la visibilité des sites touristiques et culturels: – améliorer la mise en scène des espaces publics à proximité des éléments patrimoniaux remarquables; – assurer la mise en valeur et en réseau des sites archéologiques (par exemple menhirs, site palafittique de Clendy / av. des Sports, Castrum, bourg médiéval, sites de Gressy et Sermuz), en les reconnaissant comme un patrimoine essentiel à l’identité culturelle de la ville.

OBJECTIF 19

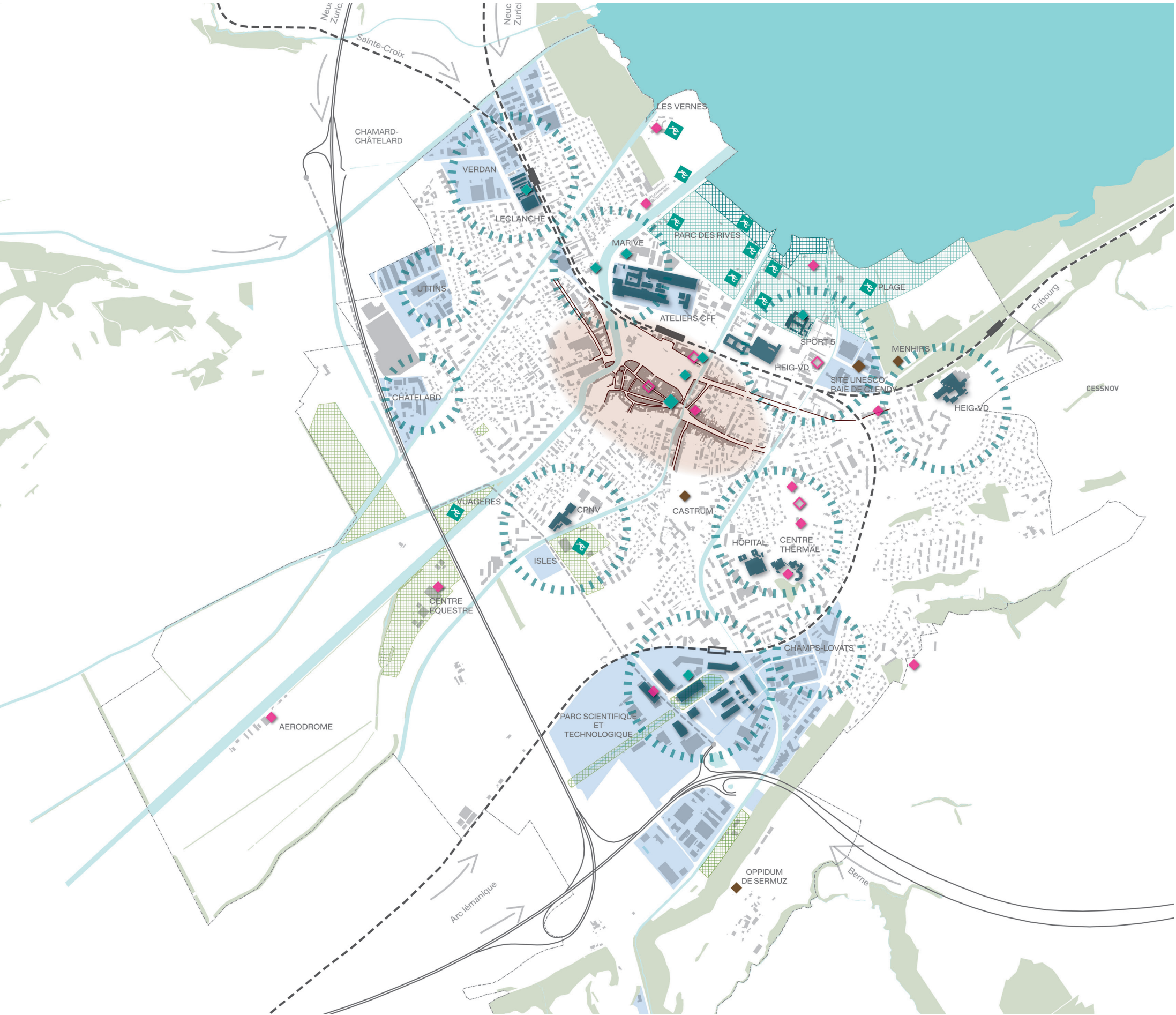
Adapter les vocations des zones d’activités par rapport à leur situation dans la ville et à la stratégie régionale des zones d’activités

M44	Maintenir une offre importante de zones d’activités dédiées au secondaires (industrie et artisanat): – maintenir la diversité du tissu économique et la place de l’artisanat dans les zones d’activités locales;
-----	---

- maintenir la vocation secondaire des zones d'activités localisées à distance des zones d'habitation et bien raccordées aux infrastructures de transports (jonctions autoroutières);
- limiter les activités administratives à celles directement en lien avec les activités sur place;
- élaborer un plan directeur du développement économique dans le prolongement de la stratégie régionale des zones d'activités du Canton.

M45

- Requalifier les zones d'activités à proximité du centre-ville et des quartiers d'habitation:
- permettre la densification de certaines zones d'activités et ouvrir leur affectation à d'autres programmes de détente, sports, culture et loisirs au service de la population, lorsque ceux-ci ne trouvent pas leur place dans les quartiers d'habitation en raison de leur emprise, nuisances, etc., ceci en coordination avec, et sous réserve de validation de cette mesure par la stratégie régionale des zones d'activités;
 - assurer un environnement fonctionnel pour les entreprises (accessibilité, services, sécurité, gestion des nuisances);
 - sur le site de Verdan, créer les conditions nécessaires au développement d'un nouveau quartier dense, de qualité proposant une mixité entre logement et activités, notamment par le biais d'une reconversion partielle de la zone d'activité pour y admettre de l'habitation.



LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.

CONFORTER LE CENTRE-VILLE EN TANT QUE PÔLE PRINCIPAL D'EX-PÉRIENCE URBAINE

- Centre ville : améliorer la qualité des espaces publics, accueillir une mixité sociale, renforcer l'implantation de commerces, de services, de programmes culturels et de divertissement
- Rez-de-chaussée à valoriser pour l'implantation de commerces et services animant le centre-ville, en particulier aux abords des espaces publics et axes majeurs

RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES DES PÔLES D'ACTIVITÉS ET LEURS INTERACTIONS AVEC LES QUARTIERS

- Pôles spécialisés à développer
- Secteurs dédiés aux activités
- Interactions et visibilité entre les pôles d'activités et les quartiers adjacents à favoriser

CONFIRMER L'ARC-LAC ET L'ARC-PLAINE COMME DES PÔLES D'ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET TOURISME

- Plage et installations de sports et de loisirs de l'Arc-Lac à valoriser et renforcer
- Nouvelles activités nautiques et événements liés à l'eau à proposer
- Installations sportives et de loisirs adaptées au contexte spécifique de l'Arc-Plaine à développer, en lien avec les autres vocations (p. ex École aux Isles)
- Principales installations sportives à maintenir ou développer

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA VILLE

- Principaux lieux culturels à maintenir ou développer
- Principales infrastructures d'accueil et structure d'hébergement liées au tourisme thermal, de loisirs et sportif existantes / potentielles
- Accessibilité et visibilité des sites archéologiques à améliorer

AUTRES

- Forêt
- Axe principal d'agglomération





AXE 6 MOBILITÉ

Promouvoir une mobilité durable pour toutes et tous, respectueuse de l'environnement

État des lieux

Du fait de sa topographie plate et de son étendue relativement compacte (12 km²), Yverdon-les-Bains bénéficie d'un environnement favorable à la pratique de la marche et du vélo. Pour autant, la situation actuelle ne reflète pas toute cette potentialité: l'utilisation de la voiture reste une habitude très présente dans le quotidien de la population yverdonnoise et la part modale de la marche et du vélo y est encore inférieure à la moyenne suisse. Selon le Plan Climat communal, la mobilité est responsable de 24 % des gaz à effet de serre émis sur le territoire, dont 66 % sont liés aux transports individuels motorisés. Le report modal est donc un enjeu prioritaire.

Le réseau piéton est plutôt dense avec un maillage fin dans les quartiers. Le réseau cyclable s'est amélioré ces dernières années avec des liaisons en site propre de bonne qualité le long de certains canaux ou axes majeurs. L'offre en stationnement et le réseau de vélos en libre-service ont été renforcés. Toutefois, malgré les mesures déjà prises, le réseau cyclable est encore souvent interrompu avec des pertes de priorité aux intersections, des liaisons trop indirectes ou des carrefours dangereux, en particulier sur les axes à fort trafic. Le réseau piétonnier présente, quant à lui, encore des déficits d'attractivité et de sécurité.

La couverture du réseau de transports publics (TP) est bonne avec en plus du réseau ferroviaire, cinq lignes de bus urbains (desservies par Travys), 15 lignes de bus régionales (assurées par Travys et Car Postal), et une cadence au quart d'heure pour le réseau urbain en journée la semaine. Le réseau urbain manque toutefois d'attractivité en raison d'une faible lisibilité des arrêts de bus, d'horaires variables en soirée et le weekend, et des correspondances pas toujours adéquates avec le réseau de trains ou le réseau de bus régional. Par ailleurs, plusieurs quartiers sont mal raccordés entre eux par les transports publics.

La ville est bien reliée au réseau routier national par les jonctions autoroutières d'Yverdon-Sud et d'Yverdon-Ouest, assurant des connections rapides avec l'Arc lémanique, Neuchâtel et Berne. Ces jonctions, tout comme l'APA offrent une bonne alternative à la traversée du centre. Le réseau de transport individuel motorisé (TIM) n'est toutefois pas optimal du fait du fort trafic de transit dans le périmètre urbain, avec des charges de trafic atteignant localement plus de 20'000 véh./j. Les accès au centre-ville par le nord-ouest et par le sud sont régulièrement saturés, surtout aux heures de pointe. Quant au cœur de ville, il est fortement sollicité par tous les modes de déplacement, créant des conditions peu sécurisantes pour les usager·ère·s. L'offre de stationnement au centre est en moyenne supérieure à la demande, tandis que le réseau de mobilité active est discontinu et peu lisible, et que la progres-

sion des transports publics est entravée par la surcharge de trafic.

Les déplacements internes à la ville représentent 40 % du trafic total et le nombre de kilomètres parcourus en TIM continue de progresser alors que la distance parcourue par le trafic interne à la ville n'est que de 5 km ou moins. De nombreux efforts ont néanmoins déjà été mis en place ces dernières années pour améliorer l'attractivité des réseaux de mobilité active et l'offre en transports publics, ainsi que pour encourager le report modal.





Vision

Pour permettre le développement urbain prévu tout en préservant la qualité de vie, la Ville devra s'appuyer sur la mise en place d'une stratégie de mobilité durable, combinant la réduction du TIM, le développement d'un réseau de mobilité active dense, sûr, continu et attractif, l'augmentation de la performance des TP, et la modération du trafic dans les quartiers et sur certains axes.

En effet, en raison de la hausse prévue de la population et des emplois, il est nécessaire d'anticiper les mesures qui permettront de satisfaire de nouveaux besoins et pratiques en matière de mobilité. Sans mesures volontariste, les effets négatifs d'une augmentation du TIM – aujourd'hui déjà très marqués – s'accroîtront encore davantage. En particulier, les choix effectués en matière de hiérarchie du réseau et de gestion du stationnement seront décisifs. Ils permettront d'assurer que les nuisances générées par le trafic automobile soient supportables et conformes au droit supérieur.

Des mesures proactives sont nécessaires afin d'orienter le trafic sur certains axes principaux, de manière à décharger le centre-ville et les quartiers résidentiels. La répartition modale doit également changer (diminution de la part du TIM au profit des TP et de la mobilité active). La Ville souhaite exploiter sa topographie et son potentiel en termes de mobilité active, créant ainsi des conditions favorables au développement d'un cadre de vie agréable et sain.

Pour ce faire, de véritables alternatives doivent être proposées et renforcées, notamment à travers une offre TP plus efficace et attractive et des infrastructures destinées aux modes doux plus sûres et plus directes. La future halte CFF prévue au PST, ainsi que les aménagements en faveur de la mobilité active qui lui seront liés, feront partie des améliorations du réseau pouvant modifier durablement les habitudes de transports.

L'un des éléments clés est la gestion des mobilités au centre-ville, qui comporte des enjeux importants de fluidification du trafic, de sécurisation des modes doux, de progression des bus et de mise en valeur des espaces publics.

Les quartiers résidentiels et les rues les plus fréquentées seront protégées du bruit et des nuisances générées par le trafic automobile, en particulier le trafic de transit. La rue n'est plus vue seulement comme un lieu de passage, mais également comme un lieu de vie. Elle sera sécurisée pour encourager la mobilité active et la qualité de séjour. Les aménagements et services de mobilité seront pensés dans une logique d'accessibilité universelle, afin de garantir une ville inclusive et adaptée à toutes et tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

Cette logique d'ensemble crée la nécessité d'adopter une approche multimodale, basée sur la complémentarité et la combinaison des différents modes de transport dans une optique et de respect du bien-être des habitant·es et de l'environnement.

Une mobilité multimodale pour toutes et tous : une nouvelle halte RER où se croiser à Y-Parc.

OBJECTIF 20

Constituer un réseau de mobilité douce sûr, dense, attractif et assurant la liaison entre les points d'intérêt et la perméabilité des quartiers

- M46

Favoriser une hiérarchie des réseaux adaptée :

 - distinguer clairement les besoins du réseau cyclable et du réseau de la marche à pied en mettant en œuvre le Plan directeur des mobilités douces (PDMD);
 - intégrer de manière différenciée les modes doux dans le réseau routier, en section et dans les carrefours (par exemple aménagements de type dissociation, cohabitation ou appropriation).
- M47

Sécuriser les déplacements à pied et à vélo :

 - adapter ponctuellement la voirie (par exemple revêtement, abaissement de trottoirs, réfection des marquages, adaptation de la signalisation);
 - sécuriser les carrefours;
 - mettre en place un éclairage public suffisant et de qualité le long des itinéraires piétonniers et cyclables;
 - supprimer les obstacles gênant la progression des piétonnes, des piétons et des cyclistes.
- M48

Mieux connecter les itinéraires piétonniers et cyclables :

 - réduire les effets de coupure (axes routiers, canaux et voies de chemins de fer);
 - créer de nouveaux cheminements connectant la ville et la plaine, le long des canaux et des voies CFF;
 - améliorer les cheminements existants ou en créer de nouveaux pour compléter le réseau urbain.
- M49

Aménager des espaces publics avec soin le long des itinéraires de mobilité douce :

 - améliorer le mobilier urbain (par exemple bancs, places de stationnement pour vélos, équipements aux arrêts de transports publics);
 - créer une ambiance propice à la flânerie et la détente (par exemple qualité sonore, ensoleillement, végétation, matériaux);
 - augmenter la qualité de séjour ;

- M50

Encourager une pratique de la marche et du vélo facilitée:

 - homogénéiser les aménagements et les rendre facilement identifiables, tout en respectant le caractère des quartiers;
 - tenir compte de l'inventaire fédéral des voies de communication (IVS) dans les projets d'aménagement.
- M51

Favoriser une desserte efficace, pour faire des transports publics une vraie alternative à la voiture, attractive et confortable:

 - augmenter les fréquences, principalement le soir et le week-end;
 - réduire les pertes de temps et augmenter les vitesses commerciales;
 - prioriser localement les transports publics dans la circulation;
 - adapter la localisation et l'aménagement des arrêts de bus peu sécurisées ou non conformes;
 - renouveler et améliorer le confort et l'accessibilité des arrêts de bus.
- M52

Développer un réseau facilement lisible et desservant le territoire communal dans son ensemble, y compris dans les zones en développement:

 - optimiser et simplifier les itinéraires des lignes existantes;
 - mettre en place un système d'information performant;
 - adapter les itinéraires des lignes existantes et créer de nouvelles lignes lorsque nécessaire;

OBJECTIF 21

Améliorer la performance des transports publics, pour la population et les pendulaires

- M53

Assurer une bonne connexion du réseau urbain vers les communes voisines et les réseaux régional et national:

 - augmenter la desserte inter-quartiers;
 - assurer la desserte des parkings P+R.
- M54

Mettre en conformité le besoin en stationnement, afin de revaloriser les espaces publics ou collectifs et de donner de la place aux autres modes de transports:

 - réduire le nombre de places publiques en surface au centre-ville en l'adaptant au besoin défini par les normes en vigueur, et adapter leur gestion en cohérence avec la vision multimodale;
 - étudier les opportunités de mutualisation des places publiques, par exemple lors de nouveaux projets urbains, ainsi que les accès et autres infrastructures de stationnement.
- M55

Optimiser la gestion du stationnement public:

 - transformer la majorité des places de longue durée en moyenne et courte durée;
 - maintenir et améliorer le fonctionnement du système de macarons pour les résident·e·s;
 - mettre en place une offre de stationnement suffisante et ciblée pour les pendulaires à l'extérieur de la ville (P+R) à l'échelle régionale;
 - maintenir le stationnement payant au centre-ville.
- M56

Cadrer le stationnement sur le domaine privé:

 - appliquer les normes VSS pour le dimensionnement du stationnement privé, et les adapter en fonction de la desserte en transports publics existante et planifiée à court terme;

OBJECTIF 22

Gérer le stationnement de manière à réduire les nuisances dans le centre et dans les quartiers résidentiels

84	PROJET DE TERRITOIRE	AXE 6	MOBILITÉ	OBJECTIFS ET MESURES	85
	– encourager et soutenir ou exiger la mise en œuvre de plans de mobilité d’entreprise ; – encourager la mutualisation des places ; – autoriser la réduction volontaire du besoin en stationnement lorsqu’accompagnée de conditions claires (sans report du stationnement sur le domaine public).				
		M60		Traiter les nuisances sonores dépassant les valeurs limites légales en mettant en place des mesures d’assainissement sur les axes concernés	
		M61		Assurer une gestion proactive des circulations en réseau urbain : – prévoir un monitoring de l’évolution du trafic individuel motorisé ; – renouveler progressivement les installations et infrastructures routières pour accueillir la nouvelle demande induite par les projets en développement.	

OBJECTIF 23

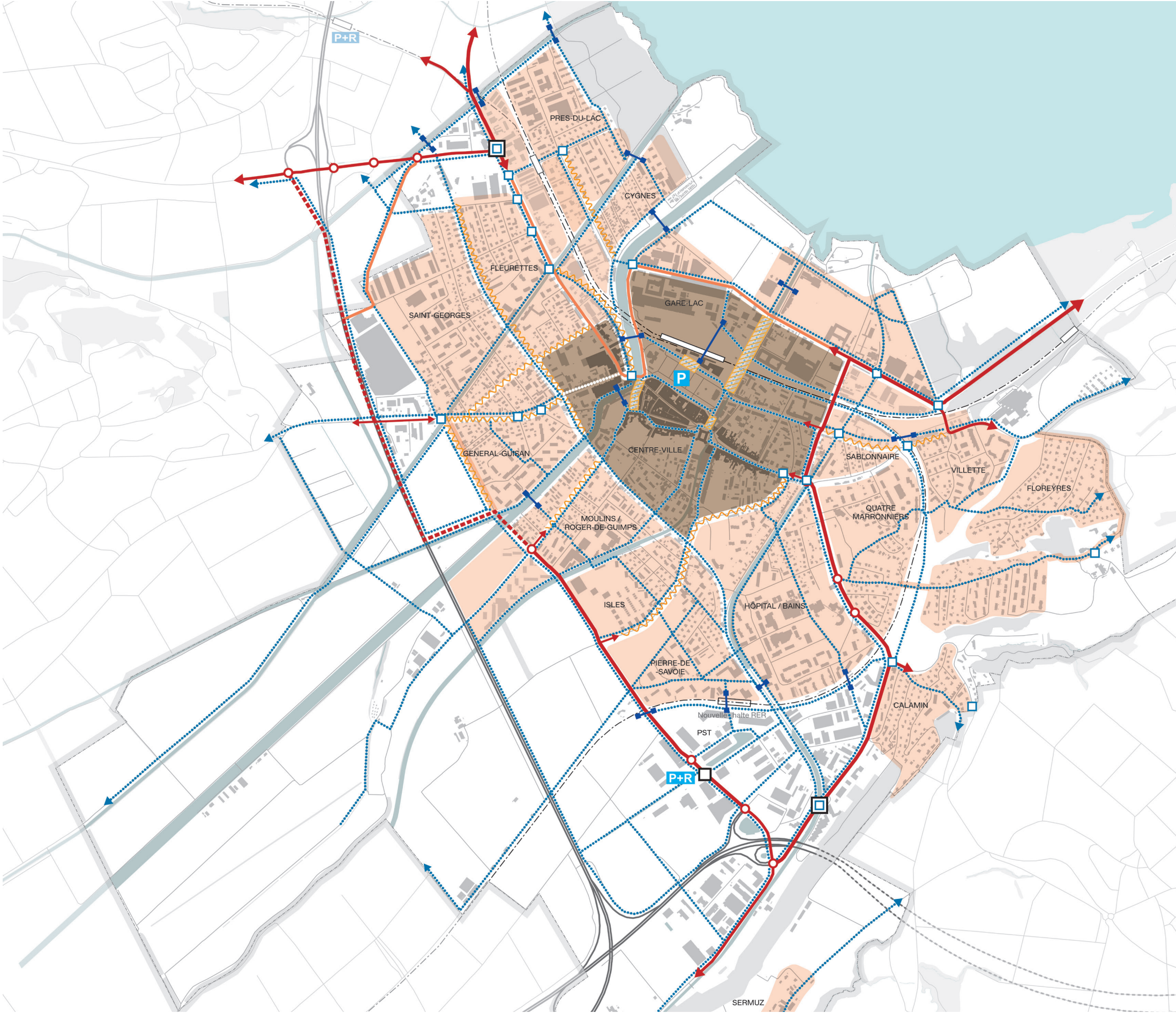
Réorganiser la structure du trafic motorisé, afin de réduire les nuisances dans le centre-ville et dans les quartiers résidentiels

M57	Promouvoir une nouvelle hiérarchie et organisation du système de circulations, qui concentre les flux d'agglomération sur les grandes pénétrantes, sans traverser le centre-ville : – s’appuyer sur les axes principaux ; – équilibrer les charges de trafic entre les axes principaux d’accès au centre-ville et aux quartiers ; – maîtriser le transport individuel motorisé ; – orienter les déplacements motorisés vers les principaux carrefours d’entrée de ville ou d’accès au centre-ville ; – garantir l’accessibilité et les équipements nécessaires aux nouveaux quartiers.
M58	Prioriser et améliorer les conditions de déplacement des transports publics et des modes doux : – fermer certains axes au trafic individuel motorisé.
M59	Modérer le trafic dans les cœurs de quartier et sur certains axes : – créer des zones à vitesse modérée dans les secteurs résidentiels, dans l'hypercentre et sur certains axes ; – créer des infrastructures ou des aménagements ponctuels sur la voirie (par exemple sécurisation de passages piétons) ; – revaloriser l'espace public des dessertes de quartier, là où c'est possible.

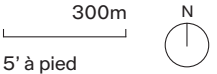
OBJECTIF 24

Faciliter la multimodalité des déplacements

M62	Consolider une vision multimodale volontariste, afin de mieux articuler les différents modes de transport : – intégrer équitablement les besoins et contraintes de chaque mode de transport dans la conception des aménagements de l’espace public, en veillant à offrir une accessibilité universelle et inclusive aux infrastructures ; – faciliter l’intermodalité entre la mobilité douce et les transports publics, en garantissant l’accessibilité piétonne et cyclable aux principaux arrêts ; – équiper les arrêts de bus de places de stationnement pour vélos ; – créer à l’échelle régionale des parkings d’échange (P+R) pour combiner TIM+ TP.
-----	--



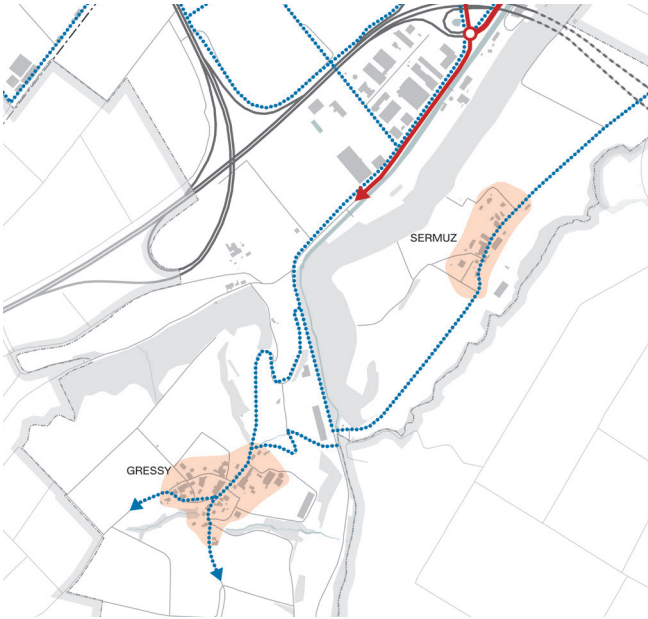
LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.



LÉGENDE

- MODERATION DU TRAFIC
- Au centre ville
 - Dans les quartiers
- MOBILITE DOUCE
- Axes à créer ou améliorer, en tenant compte de l'IVS
 - Effets de coupure à réduire
 - Carrefours à sécuriser
- TRANSPORTS PUBLICS
- Gare et haltes à gérer de manière multimodale et à équiper d'installations pour piéton-e-s et cyclistes
- TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISES (TIM)
- Axes principaux TIM existant / à créer
Concentration sur les grandes pénétrantes sans transit au centre-ville
 - Axes collecteurs à conserver
 - Axes de desserte à aménager et sécuriser
 - Axes à dédier prioritairement à la mobilité douce
 - Carrefours: orientation des déplacements
- STATIONNEMENT
- Parkings et P+R du centre-ville à redimensionner
 - P+R à maintenir ou à créer
 - P+R régional à créer - hors commune, à titre indicatif
- AUTRES
- Forêt

GRESSY-SERMUZ





AXE 7 ÉNERGIE

Promouvoir une politique
énergétique rationnelle et
proactive

État des lieux

En 2011, la Suisse a décidé de réduire progressivement son utilisation de l'énergie nucléaire et a élaboré la Stratégie énergétique 2050 pour garantir un approvisionnement sûr, économique et respectueux de l'environnement. Les objectifs de la stratégie incluent une réduction de la consommation d'énergie par personne de -16 % à l'horizon 2020 et -43 % à l'horizon 2035 par rapport à l'année 2000, et de -3 %, respectivement -13 %, pour l'électricité.

En 2019, le Canton a adopté sa propre «Conception cantonale de l'énergie» visant à dépasser les objectifs fédéraux en matière de réduction de la consommation d'énergie finale par habitant·e à horizon 2030 (-44 % par rapport à 2000) et de celle d'électricité (-17 % par rapport à 2000). En outre, la révision de la loi cantonale sur l'énergie et de son règlement d'application renforce l'intégration de la planification énergétique territoriale dans les démarches d'aménagement.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est labellisée Cité de l'énergie depuis 2010, du fait de sa politique énergétique exemplaire. Elle souffre cependant de l'ancienneté de ses bâtiments et d'une dépendance au gaz et mazout encore très importante.

Le centre-ville, dont les bâtiments anciens sont très énergivores (le plus souvent peu, voire pas isolés, et équipés de systèmes de chauffage peu efficaces), témoigne de densités thermiques particulièrement élevées. C'est en effet la zone où la concentration de bâtiments nécessitant un approvisionnement à température élevée (>70 °C) est la plus importante.

Les quartiers au nord-ouest (Cheminet et la plus grande partie de Cygnes, Général-Guisan et Moulins) et au sud-est du centre (les Bains, Pierre-de-Savoie et une partie des Quatre Marronniers) engendrent aussi des densités thermiques élevées qui sont dues à la fois au tissu bâti assez dense, ainsi qu'à l'âge assez élevé des bâtiments. Les zones moins énergivores se situent à l'est de la ville (dans les quartiers de Villette, Floreyres et Calamin, constitués en majorité de maisons individuelles), au bord du lac et au sud, où les besoins à l'hectare sont très faibles, en vertu des surfaces agricoles et forestières qui dominent le paysage.

Les bâtiments nécessitant des niveaux de température plus bas pour le chauffage (55 °C et 40 °C) sont répartis de manière relativement uniforme sur le reste de la commune. Quant au chauffage à basse température (40 °C), il ne concerne que 7 % des bâtiments. De manière générale, les 78 % des bâtiments nécessitant un approvisionnement à plus de 70 °C représentent un frein à l'utilisation d'énergies renouvelables.

La couverture des besoins en chaleur nécessite encore un recours très majoritaire aux énergies fossiles. Le gaz et le mazout couvrent 89 %

du total. Le bois satisfait 4 % des besoins thermiques. L'approvisionnement électrique, majoritairement assuré par le Service communal des énergies, est à plus de 90 % d'origine hydraulique. Ainsi, cet approvisionnement est dans sa quasi-totalité renouvelable. Dans l'ensemble, la couverture des besoins énergétiques totaux (chaleur et électricité) par des énergies renouvelables locales est de 5 %.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant·e s'élèvent, par an, à l'équivalent de 3.5 tonnes de CO² (année 2016). Ce chiffre inclut uniquement les émissions liées à la consommation de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire - ECS) et d'électricité (les émissions dues à la mobilité, aux procédés industriels et aux autres activités économiques n'étant pas comprises). Le gaz et le mazout sont les plus grands émetteurs de GES, alors que les autres ressources causent, en comparaison, des émissions très faibles. Selon le Plan Climat communal, le secteur de l'énergie représente 28 % des GES émis sur le territoire, dont 79 % liés à l'approvisionnement en chaleur.





Vision

Pour suivre les objectifs énergétiques cantonaux et fédéraux, la Ville a défini son propre scénario énergétique à l'horizon 2050, au travers d'un Plan directeur des énergies qui complète et garantit la mise en œuvre de ce chapitre du PDCom (il sera actualisé avec la planification énergétique intercommunale). Il est basé sur deux axes principaux : la valorisation des ressources renouvelables locales et la promotion de mesures d'efficacité énergétique.

Ce scénario se base sur une évolution du parc bâti qui tient compte d'un accroissement de la surface brute de plancher d'environ 1'337'506 m² à l'horizon 2050 (l'équivalent à une augmentation de la population d'environ 15'000 habitant·e·s, ainsi qu'à un taux de rénovation des bâtiments qui oscille entre 1% et 2% par an, selon le quartier).

Dans le scénario énergétique 2050, l'évolution énergétique du territoire se traduit par une réduction des besoins en chaleur, une hausse des besoins en eau chaude sanitaire (ECS) et de ceux en électricité. Les besoins en chaleur seront réduits grâce à la rénovation des bâtiments existants, ainsi que par la construction de nouveaux bâtiments très performants. À l'inverse, les besoins en ECS et en électricité, plus difficiles à réduire, devraient s'accroître avec l'augmentation de la population et l'essor de la mobilité électrique. En rénovant les bâtiments, les quartiers à plus haute densité devraient atteindre une réduction importante des besoins énergétiques. Aux Champs-Lovats et à Y-Parc, la consommation augmentera suite à l'implantation de nouvelles industries. Les futurs quartiers, comme par exemple Gare-Lac, n'engendreront pas un accroissement important de la densité thermique grâce aux meilleures performances énergétiques des nouvelles constructions.

Ensuite, un objectif en matière de consommation énergétique (chaleur et électricité) a été identifié pour chaque portion du territoire communal, en lien avec les différentes ressources disponibles et les technologies à privilégier. Il est prévu une disparition de la part de mazout, une forte diminution de la part de gaz naturel, une augmentation de la part des pompes à chaleur et une valorisation des rejets thermiques. L'implantation d'installations consommant prioritairement des ressources renouvelables est clairement définie en localisant des bassins de développement du chauffage à distance et des ressources préférentielles pour la production distribuée.

La Ville étant incluse dans une zone à immissions excessives de type 2, les installations de chauffage à bois sont toutefois soumises à des exigences particulières établies par le Canton. Consciente de cette problématique, elle vise à minimiser l'impact des nouvelles installations en privilégiant celles de moyenne ou de grande puissance et à encourager un approvisionnement en bois local et de qualité, de manière à minimiser les émissions. Les technologies à faibles émissions de poussières et d'oxydes d'azote seront aussi privilégiées.

Les bâtiments neufs auront l'obligation de se raccorder à un réseau de chauffage à distance, s'il existe, alimenté prioritairement par des énergies

De l'énergie issue de ressources locales et renouvelables : sous nos pieds, un chauffage à distance durable.

renouvelables ou de récupération, tout en respectant le principe de proportionnalité. Le raccordement des bâtiments existants est aussi fortement encouragé. La promotion des réseaux de chauffage à distance, basés sur une unité de production centralisée de grande taille, permettra notamment de considérer à terme la substitution de la ressource principale d’approvisionnement, avec un effort limité. La Ville possède déjà deux chauffages à distance en service sur le territoire (CAD-Lotus et CAD-STEP), un en construction (CAD Santal), et elle poursuit le travail d’extension, de densification et d’analyse d’opportunité pour le développement de nouveaux réseaux. Elle envisage d’étudier et de soutenir l’utilisation de la géothermie de moyenne et grande profondeur pour alimenter à terme une partie de ses réseaux CAD. Une démarche de prospection afin de qualifier cette ressource (profondeur, température, débit et puissance) sera réalisée afin de l’intégrer dans le mix d’approvisionnement 2050.

En outre, il est estimé que la production photovoltaïque locale augmentera massivement d’ici 2050.

Une politique active d’accompagnement dans la diminution de la consommation d’énergie, l’efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables continuera d’être développée et soutenue, notamment au travers de programmes de subventions communales, des programmes d’efficacité énergétique et de plan de réduction de la consommation des bâtiments communaux.

OBJECTIF 25

Réduire la consommation énergétique globale par habitant·e

- M63

Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux en identifiant les bâtiments communaux les plus énergivores et les actions possibles d’efficacité énergétique.
- M64

Encourager l’efficacité énergétique auprès des différentes catégories de population (propriétaires, locataires et entreprises):

– encourager la substitution des chauffages fossiles et électriques directs par des solutions efficaces et renouvelables;

– mettre en place des subventions et programmes d’efficacité énergétique;

– encourager les audits énergétiques.
- M65

Réduire la consommation électrique de l’éclairage public:

– définir une vision globale de l’éclairage public (par exemple via un Plan Lumière) pour réduire la consommation électrique, tout en limitant la pollution lumineuse et en améliorant la qualité de l’éclairage en fonction des usages.

OBJECTIF 26

Réduire les émissions de gaz à effet de serre par habitant·e

- M66

Développer de nouveaux réseaux de chauffage à distance (CAD), ou une extension du CAD existant, assurant une exploitation rationnelle de l’énergie de chauffage et la réduction des consommations (zones d’implantation potentielles):

– développer les réseaux CAD:

– Réseau CAD STEP

– Réseau CAD Lotus

– Réseau CAD Santal

– Réseau CAD pour approvisionner le futur quartier Coteau-Est

– Réseau CAD Iris

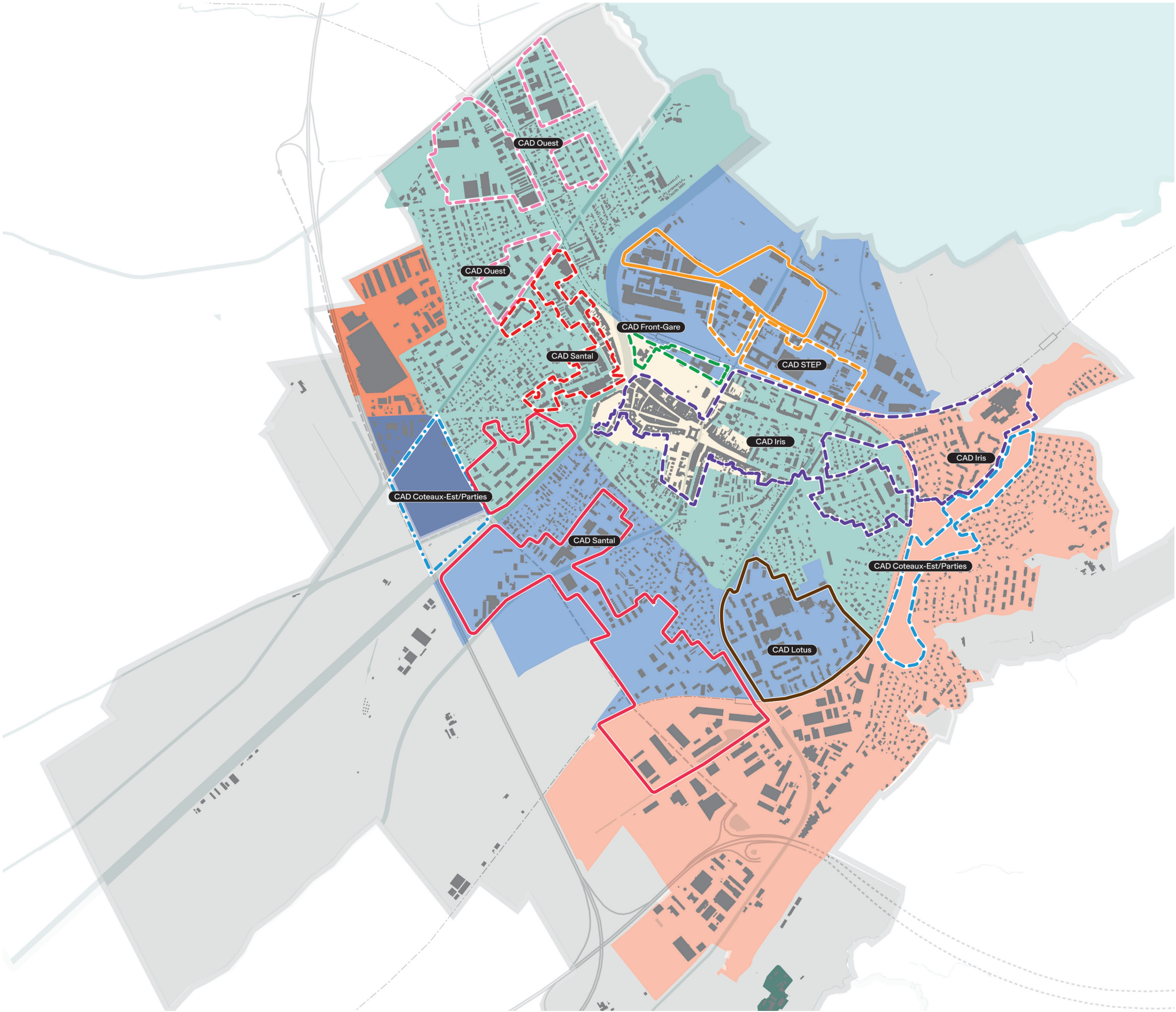
– Réseau CAD Ouest

96	PROJET DE TERRITOIRE	AXE 7	ÉNERGIE	OBJECTIFS ET MESURES	97
				– interconnecter les différents CAD afin de disposer à terme d’une boucle CAD multi-énergie renouvelable ; – identifier et exploiter les opportunités de développement de concepts énergétiques majoritairement renouvelables dans le cadre des plans d’affectation et de projets de quartier ; – privilégier les ressources renouvelables pour l’approvisionnement des CAD, avec en priorité la chaleur des eaux usées de la STEP, couplée avec des pompes à chaleur, la géothermie moyenne à grande profondeur, puis le bois ; la ressource du lac sera réévaluée en fonction des évolutions technico-économiques.	
M67	Favoriser des ressources renouvelables à basses émissions de gaz à effet de serre : – substituer les chauffages au mazout par des ressources énergétiques à moindre émission de gaz à effet de serre ; – utiliser en priorité les ressources pompes à chaleur, selon les zones énergétiques.			dans des installations individuelles, à travers un programme de soutien financier, tout en respectant la législation en vigueur pour ce qui concerne la qualité de l’air ; – accompagner le remplacement des systèmes fossiles par des systèmes renouvelables au travers de programmes d’efficacité énergétique.	
M68	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la mobilité privée motorisée : – développer les réseaux de mobilité active et de transports publics ; – développer le réseau de recharge pour véhicules électriques dans le domaine public ; – proposer des offres de recharge privées pour véhicules électriques ; – promouvoir la mobilité électrique.				
M69	Intégrer la stratégie du plan directeur des énergies dans les plans d’affectations afin d’y ancrer notamment les ressources préférentielles des zones énergétiques.				
		M71	Augmenter la production d’énergie renouvelable :	– réaliser de nouvelles centrales solaires photovoltaïques communales ; – soutenir la production solaire décentralisée par le biais d’un programme de conseil et de soutien financier ; – étudier et promouvoir l’utilisation de la géothermie et de la chaleur ambiante (air / eaux de surface) ; – promouvoir les produits renouvelables dans l’offre énergétique des Service des Énergies de la Ville.	

OBJECTIF 27

Valoriser les ressources renouvelables locales

M70	Prioriser les ressources préférentielles pour l’approvisionnement en chaleur des différentes zones énergétiques identifiées dans le cadre de la planification énergétique territoriale : – alimenter les nouveaux réseaux de chauffage à distance majoritairement par des ressources renouvelables locales ; – encourager l’utilisation des ressources renouvelables locales
-----	--



LES ÉLÉMENTS INDIQUÉS SUR CETTE CARTE NE SUIVENT PAS LES LIMITES PARCELLAIRES ET ONT UNE VISÉE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE.

LÉGENDE

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE PROACTIVE

Bassins de chauffage à distance planifiés

CAD Santal

CAD STEP

CAD Lotus

Bassins de chauffage à distance avec potentiel non développé à ce jour

CAD Ouest

CAD Santal

CAD STEP

CAD Front-Gare

CAD Iris

CAD Coteaux-Est / Parties

Ressource préférentielle par zone

PAC air/eau

PAC air/eau OU eau/eau sur Thièle

PAC sur sonde géothermique OU biogaz

PAC air/eau OU sur sonde géothermique

PAC air/eau OU sur sonde géothermique OU sur nappe

PAC sur sonde géothermique

Ressource renouvelable à étudier au cas par cas

Hors zone - PAC air/eau OU sur sonde géothermique

AUTRES

Axe principal d'agglomération

GRESSY-SERMUZ

An inset map showing the location of Gressy-Sermuz within a larger regional context. The map highlights the area covered by the main map in a darker shade, showing its proximity to the town of Yverdon-les-Bains.

Yverdon-les-Bains

CHAPITRE

03

MISE EN ŒUVRE

PLAN D’ACTIONS À L’HORIZON 2040

Dans le chapitre précédent, chaque axe du projet de territoire définit des objectifs et mesures à mettre en place. Il revient à la Municipalité de définir les moyens de mise en œuvre de ces mesures.

LE PDCOM COMME CHAPEAU DES PLANIFICATIONS DIRECTRICES COMMUNALES EXISTANTES OU EN COURS

Plusieurs planifications directrices communales sectorielles guident d’ores et déjà la réalisation du projet de territoire. Elles ont servi à définir les objectifs à l’horizon 2040 et serviront également à leur mise en œuvre, dont le détail n’est pas repris ici mais peut être consulté dans chacune de ces dernières. Le PDCom vient dès lors confirmer et consolider les objectifs et principes de plusieurs planifications directrices communales déjà existantes, ou en cours d’élaboration.

LE PDCOM COMME OUTIL ÉVOLUTIF

Monitoring des mesures du PDCom

Un plan directeur à l’échelle communale est un outil de gestion de territoire de nature évolutive. Il doit pouvoir être mis à jour régulièrement ou tout du moins lorsque les circonstances l’exigent. La Municipalité pourra mesurer la progression de la mise en œuvre des mesures à travers un monitoring du PDCom réalisé au moins à chaque début de législature.

Principaux moyens de mise en œuvre

L’annexe 1 du rapport explicatif du présent PDCom présente, sous forme d’un tableau synoptique par axe, les principaux projets que la Ville d’Yverdon-les-Bains souhaite entreprendre dans les quinze prochaines années pour appuyer la réalisation du projet de territoire, ainsi que la liste des actions telles que connues à ce jour.

Ce mode opératoire n’engage pas les autorités, mais s’avère être un outil de nature opérationnelle, flexible et évolutif permettant de présenter en toute transparence et en continu la concrétisation progressive des mesures du PDCom.

Actions de la Municipalité communiquées sur le site internet

Plutôt que de présenter les actions mises en place et les planifications urbaines en cours, y compris leur horizon de réalisation, sous formes de fiches détaillées rapidement obsolètes, celles-ci seront consultables en ligne sur les pages consacrées aux planifications du site internet de la Ville.



CHAPITRE

04

RÉFÉRENCES
& SIGNATURES



Liste des planifications supérieures
& documents de référence

Confédération, Canton	Projet de territoire suisse, 2012	Sigles et abréviations	APA	Axe principal d'agglomération
	Plan directeur cantonal 2008, 4e adaptation ter, 2021		CAD	Chauffage à distance
	Plan d'action biodiversité 2019-2030 Vaud, 2019		CPNV	Centre professionnel du Nord Vaudois
	Plan Climat vaudois, 2020		DGE	Direction générale de l'environnement (Canton de Vaud)
	Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique, 2020		DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine (Canton de Vaud)
	« Attractivité des centres-villes pour le commerce, Commerce, accessibilité et es- pace public, Enquête à Bulle, Carouge, Fribourg, Lancy, Vevey et Yverdon-les-Bains, été 2021 », rapport de projet, OFSP, Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, mai 2023		DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Canton de Vaud)
	Centre Suisse de Cartographie de la Faune Infofauna, station ornithologique suisse Vogelwarte		DGTL	Direction générale du territoire et du logement (Canton de Vaud)
	Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse Infoflora.		HEIG-VD	Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud
	Inventaires de protection fédéraux et cantonaux (Réseau écologique vaudois REC, Recensement architectural du Canton de Vaud, IVS, ISOS, IMNS, etc.)		ICFF	Installation commerciale à forte fréquentation
			IMNS	Inventaire des monuments naturels et des sites
Agglomération	Stratégie ICFF de l'agglomération, 2016		ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
	Projet d'agglomération AggloY (PA4), 2021, PA5 en cours		ISRL	Inventaire des sites à protéger en Suisse (régional et local)
	Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois, 2022		IVS	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse
	Stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA)		LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
	Plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA), en cours		LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (Canton de Vaud)
	Planification énergétique intercommunale AggloY, en cours		LMTP	Loi sur la mobilité et les transports publics (Canton de Vaud)
Commune	Plan directeur du stationnement, 2012		LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (Canton de Vaud)
	Démarche participative pour la révision conjointe du PDCom et du PACom, docu- ment de restitution, 2015		LPE	Loi sur la protection de l'environnement
	Plan de gestion communale des déchets, 2014 (en cours de révision)		LPNMS	Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (Canton de Vaud)
	Concept TIM - AggloY, 2015			
	Plan directeur localisé (PDL) Gare-Lac, 2015			
	Plan général d'évacuation des eaux, 2010, mis à jour en 2016			
	Étude « Assainissement du bruit routier » - Triform, 2018			
	Plan directeur de la mobilité douce (PDMD), 2018			
	Plan directeur du sport et de l'activité physique, 2018			
	« Comment aménager le territoire pour améliorer la santé d'une population urbaine », Présentation de Dr. Stéphane Joost & Prof. Idris Guessous - - Conférence Activité Physique, innovation et Santé, Yverdon-les-bains, Novembre 2018.			
	« Diagnostic Territorial Santé d'Yverdon-les-Bains - Évaluation de la distribution géographique des infrastructures de santé de premier recours en relation avec les principales caractéristiques socio-démographiques et environnementales », Annie Guillaume, Dr. Stéphane Joost, Pr. Idris Guessous, octobre 2019			
	Plan Directeur de l'éclairage public, 2020-2025, SEY, 2019			

LPrPCI	Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (Canton de Vaud)
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (Canton de Vaud)
LRou	Loi sur les routes (Canton de Vaud)
MEI	Service communal de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OROEM	Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale
PA	Plan d'affectation
PAC	Plan d'affectation cantonal
PACom	Plan d'affectation communal (anciennement PGA, ou Plan général d'affectation)
PA4	Projet d'agglomération AggloY de 4e génération
PDCn	Plan directeur cantonal
PDL	Plan directeur localisé
PDRZA	Plan directeur régional des zones d'activités
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PST	Parc scientifique et technologique (Y-Parc)
RAC-VD	Recensement architectural du Canton de Vaud
REC	Réseau écologique cantonal
RLAT	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (Canton de Vaud)
SDA	Surface d'assolement
SEY	Service communal des énergies
SPB	Surfaces de promotion de la biodiversité
SRGZA	Stratégie régionale des zones d'activités
TIBP	Territoires d'intérêt biologique prioritaire
TIBS	Territoires d'intérêt biologique supérieur
TIM	Transports individuels motorisés
TP	Transports publics
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports

Approbation

L'approbation du Plan directeur communal ne porte que sur les objectifs, les mesures et les cartes de chacun des sept axes thématiques.

Le Plan directeur communal est approuvé par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains dans sa séance du 26 mars 2025

Le Syndic Le Secrétaire

Soumis à la consultation publique du 8 mai 2025 au 9 juin 2025

Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains dans sa séance du _____

Le/La Président/e Le/La Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'État du Canton de Vaud Lausanne, le _____

L'atteste le Chancelier

Tous droits réservés
Ville d'Yverdon-les-Bains
Service de l'Urbanisme

Photographies
© Ville d'Yverdon-les-Bains / AggloY / Carole
Alkabes / Sarah Carp / Régis Colombo / Y-Parc / Zoé Jobin

Graphisme
Clay studio
www.claystudio.ch

Illustrations
Krum
www.absurdopolis.com

Impressions
Cavin-Baudat
www.cavin-baudat.ch

Yverdon-les-Bains, 2025



